

Mise en œuvre et retour d'expérience
Éléments méthodologiques



Préambule

Voici un nouvel outil proposé par notre équipe transfrontalière. Celle-ci mène depuis plus de cinq ans une des missions importantes du Parc naturel Transfrontalier du Hainaut : l'appropriation des paysages du territoire par tous et la compréhension de leur évolution. Cet outil est un concentré d'expériences et de projets présentés pour offrir à toute structure intéressée une méthode globale d'animation d'un observatoire des paysages. Les nombreux observatoires existants ont enrichi la réflexion première de notre équipe et les divers échanges lui ont permis de forger une approche singulière de la matière paysage.

Plongez-y sans arrière-pensée et n'hésitez pas à vous investir dans cette démarche enrichissante d'un observatoire photographique des paysages.

Pierre WACQUIER
Président de la Commission de Gestion
et du Pouvoir Organisateur
du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Erick CHARTON
Président du Syndicat Mixte de gestion
du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Le paysage, concept finalement très récent au sens de l'histoire humaine – il date en effet du XVI^{ème} siècle – est en pleine (r) évolution. Initialement liée aux Beaux-arts et à l'Architecture des Jardins, la notion de paysage recouvrait généralement une vision romantique et « édulcorée » du monde et, dans l'Art des Jardins, tendait à démontrer une certaine maîtrise voire une appropriation et un apprivoisement de la nature et de l'espace ! À l'origine préoccupation et intérêt des intellectuels, artistes et nantis, il fallut près de cinq siècles pour qu'en Europe notamment, l'on finisse par considérer le paysage comme un bien commun. Il appartient à tous, où que l'on soit, d'où que l'on soit et qui que l'on soit ; il est devenu un enjeu démocratique !

Le paysage est le miroir du monde qui nous entoure et que nous construisons – ou que nous déconstruisons, c'est selon ... - il est le reflet de nos pratiques, de nos désirs, de nos angoisses, de nos réussites, de nos erreurs, de notre prétention ou de notre modestie, de notre intelligence ou de notre folie, c'est selon ...

Le paysage est un grand livre dont les innombrables chapitres racontent beaucoup d'histoires et d'aventures ; et derrière les mots et les phrases qui les composent se cachent des significations multiples et des petits trésors.

Avant de comprendre le paysage, il faut le parcourir, tourner et retourner les pages du grand livre, sauter un chapitre pour y revenir ensuite, sans forcément tout y voir, tout y discerner ; il faut s'en imprégner, s'y plonger, le ressentir ; il faut apprendre son langage et son vocabulaire ; il faut l'observer pour ensuite le décoder, le déchiffrer, en percevoir l'essence et les sens !

L'observatoire photographique transfrontalier des paysages créé par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut ouvre une première fenêtre vers l'éveil, l'apprentissage et appropriation des paysages par Madame et Monsieur tout le monde. Il n'a pas pour ambition de devenir un outil scientifique qui décortique en long et en large la sémantique du paysage mais plutôt de permettre à tout un chacun de témoigner, de s'exprimer et de partager un patrimoine commun auquel il est particulièrement sensible, d'une manière ou d'une autre.

Aujourd'hui photographiques, il y a fort à parier que demain, avec le monde des technologies nouvelles en permanente ébullition, les observatoires des paysages permettront sans doute d'introduire in fine tous les éléments qui conditionnent notre perception personnelle du paysage ; ils seront animés, tactiles, olfactifs, acoustiques ; on y introduira les images réelles et imaginaires ainsi que les vécus de tout qui voudra faire connaître et partager les paysages qui le touchent ; ils offriront et offriront en somme, un espace pour que chacun y raconte sa propre histoire.

pour le Comité de pilotage de l'Observatoire,
Hughes SIRAULT, Paysagiste, Professeur à la Haute École
Charlemagne à Gembloux

Introduction

Dans le cadre des politiques paysagères des deux Parcs naturels français et wallon, et financé à l'origine dans le cadre du programme européen Interreg IV, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut s'est doté depuis 2009 d'un Observatoire photographique des paysages. Après quatre années de mise en œuvre et de témoignages dans la région, voire au-delà, l'idée d'un guide méthodologique relatant l'expérience menée s'est imposée.

Si le cap général du projet était dès le départ fixé, et si les principes d'un Observatoire photographique des paysages restent intangibles, certains aspects méthodologiques de mise en œuvre de l'Observatoire imaginés en 2008 ont nécessairement évolué pendant le temps du projet, au gré des observations d'un comité de pilotage attentif et au fil de l'implication des habitants.

Résultat de plus de 4 années de recherche(s), ce guide ambitionne de consigner l'expérience du Parc naturel afin de garder la mémoire du protocole mis en œuvre et du travail réalisé. Loin d'être un mode d'emploi tout fait, son objectif est double : faire partager la méthodologie développée pour la création et l'animation de l'Observatoire photographique transfrontalier, tout en apportant des éléments de bilan et de méthode pouvant venir éclairer de futures démarches de territoires désireux de s'engager.

Sommaire

1. L'émergence du projet et les objectifs de l'observatoire	p.4
1.1. Le projet en quatre mots	p.4
1.2. Un projet, trois objectifs	p.6
2. Un outil de connaissance : La méthodologie pour construire le fonds photographique	p.7
2.1. Le comité de pilotage	p.8
2.2. Le cahier des charges de la mission photographique	p.9
2.3. Le choix du photographe : artiste ou technicien ?	p.10
2.4. La sélection du fonds photographique	p.11
2.5. La constitution et la gestion du fonds photographique	p.14
2.6. La recherche d'archives iconographiques	p.16
2.7. Les campagnes de reconductions photographiques	p.17
3. Un outil d'analyse : La méthodologie pour analyser les changements dans le paysage	p.18
3.1. Les objectifs des analyses et la méthodologie retenue	p.18
3.2. L'analyse à destination du grand public	p.19
3.3. Analyses techniques <i>Méthode 1 : analyse des objets signifiants au regard des problématiques suivies et affectés par des événements</i>	p.20
3.4. Analyses techniques <i>Méthode 2 : analyse des changements de l'occupation du sol survenant dans l'angle de vue photographié</i>	p.23
3.5. Synthèse de l'analyse des changements	p.26
3.6. L'analyse historique de l'évolution des paysages	p.27
4. Un outil de sensibilisation: quelques démarches pour faire partager la vision observée du territoire et faire participer les publics	p.28
4.1. Faire connaître et partager l'Observatoire	p.29
4.2. Initier les contributions à l'Observatoire	p.30
4.3. Mobiliser et faire-participer	p.30
4.4. Impliquer les autres publics	p.33
5. Éléments de bilan et de perspectives	p.34
5.1. Un récapitulatif de la méthodologie adoptée par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut	p.34
5.2. Des résultats encourageants, mais aussi des écueils à méditer	p.35
5.3. Des perspectives pour les années à venir	p.36
6. Conclusion	p.39

Retrouver les annexes dans le cahier séparé.

1. L'EMERGENCE DU PROJET ET 1.1. LES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE

[1.1. LE PROJET EN 4 MOTS]

Un Observatoire photographique

Un observatoire photographique des paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie. En comparant des photos prises aux mêmes lieux et à des temps différents, il est ainsi possible de remarquer des changements parfois surprenants.

Destiné à tous, cet outil invite à la connaissance des paysages, à observer leurs changements, à recueillir des informations et à prendre conscience des évolutions paysagères pour pouvoir agir.

Il doit permettre d'identifier les causes des changements et le rôle de chacun dans ceux-ci. Il peut ainsi constituer un outil d'aide à la décision, pour garantir une harmonie entre les paysages actuels et à venir.

Les nombreuses expériences antérieures ont été partagées, confrontées et analysées pour s'imprégner de leur richesse et de leur à-propos. Si les objectifs de ces observatoires convergent vers une même finalité, les procédures peuvent varier en fonction des moyens et des disponibilités.

La richesse de ces expériences est également portée par une approche plus opérationnelle et plus cadrée dans le temps. À ce titre, l'Observatoire photographique des territoires du Massif central (OPTMC) est exemplatif du large spectre du concept d'observatoire et de la méthodologie d'analyse.

Petit historique des observatoires en France et en Wallonie

L'observatoire photographique des paysages est né en 1991 en France, au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de l'époque, afin de répondre à la politique française des paysages qui vise notamment à préserver durablement leur diversité. Par sa méthode et son antériorité, il inspire de nombreux observatoires portés localement.

De nombreux territoires ont ainsi réalisé des itinéraires dans le cadre de l'Observatoire national porté par le Ministère, ou des observatoires conçus localement, notamment :

PNR Livradois Forez	PNR des Vosges du Nord
PNR du Pilat	Syndicat Intercommunal
PNR Monts d'Ardèche	d'Aménagement du Golfe
PNR de la Narbonnaise	du Morbihan
PNR Camargue	CREN Poitou Charente
PNR du Morvan	CAUE des Côtes d'Armor
PNR Forêt d'Orient	Etc.

En Wallonie, la réalisation d'observatoires est encouragée par la Région Wallonne. L'exemple le plus abouti concerne l'observatoire du Contrat de rivière Semois/Semoy, transfrontalier entre France et Wallonie en 2003, ou plus récemment l'Observatoire citoyen des paysages initié par Inter-environnement Wallonie.



Extrait de : « Observatoire des paysages : Enjeux et perspectives - Une proposition pour l'analyse paysagère des séries diachroniques » - Réalisé par l'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central

Un Observatoire photographique **transfrontalier**

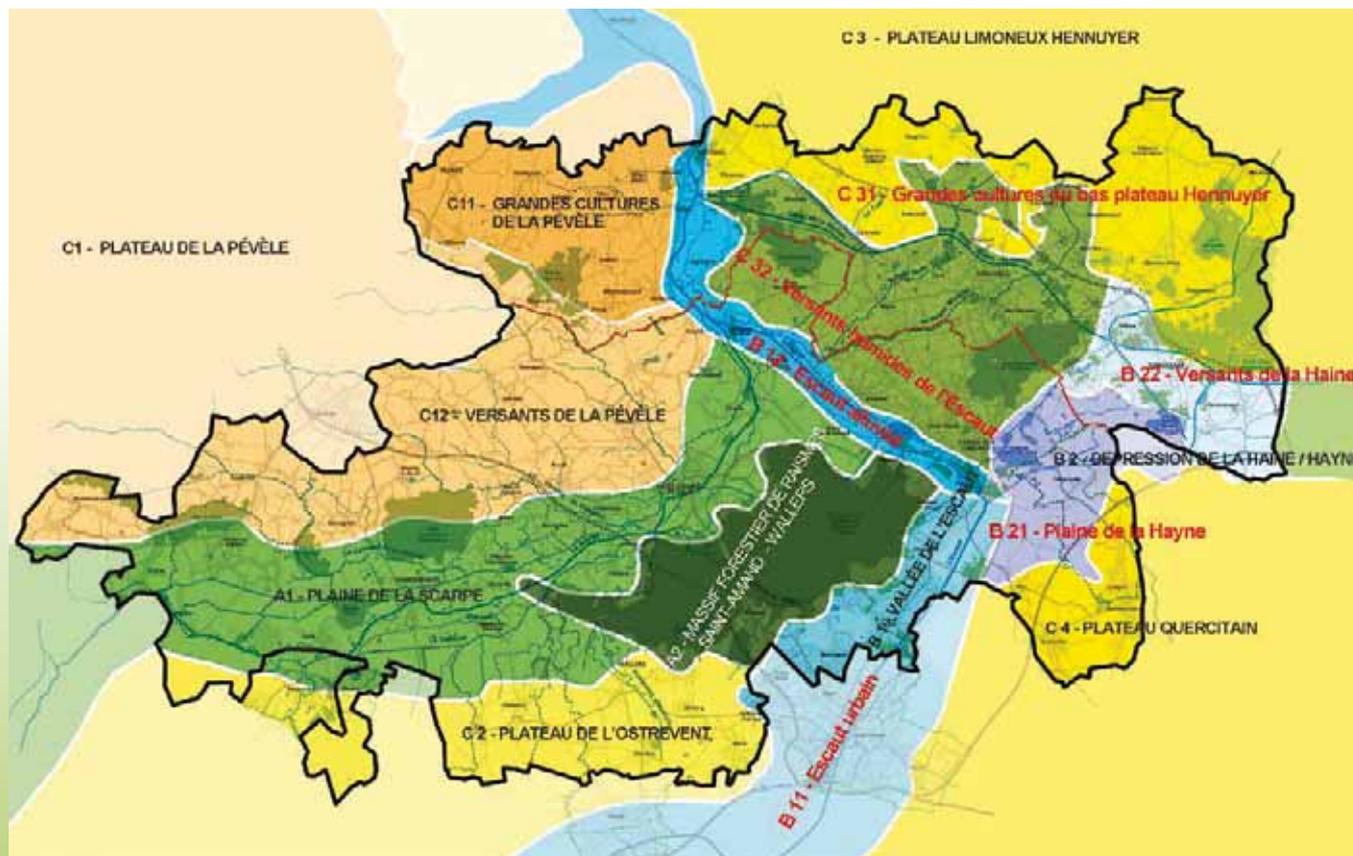
Au cœur du Hainaut, les paysages des plaines de l'Escaut et de la Scarpe se conjuguent en transfrontalier entre France et Belgique dans une mosaïque de paysages diversifiés. Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH), réunissant depuis 1996 le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (F) et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (B), forme un bel échantillonnage des caractéristiques régionales, où plaines, plateaux agricoles et sites miniers se côtoient.

Véritables palimpsestes, supports d'activités économiques et touristiques, les paysages du Parc naturel transfrontalier sont l'objet de nombreuses évolutions agricoles, naturelles ou urbaines, liées à leur histoire et aux choix d'aménagement. Comprendre ces évolutions pour mieux les appréhender est un enjeu de taille pour le PNTH.

En 2007, la réalisation d'un diagnostic paysager transfrontalier a permis de dégager une vision commune des problématiques paysagères du PNTH. Cette vision s'est nourrie de diverses actions antérieures menant à l'émergence d'une première base de connaissance à conforter.

À travers la mise en œuvre d'un Observatoire, les divers travaux initiés par les deux Parcs naturels trouvent une cohérence nouvelle dans une perspective de gestion de l'aménagement du territoire et singulièrement des paysages.

Malgré des modes d'actions et des réglementations différentes de part et d'autre de la frontière, l'Observatoire traduit une volonté d'agir ensemble grâce à un véritable outil commun et transfrontalier.



Carte des entités paysagères du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (source : Étude préalable de diagnostic paysager du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, 2007, © PNR Scarpe-Escaut/Bocage)

**Le cadre commun de l'Observatoire du PNTH :
la Convention européenne du paysage**

La Convention européenne du paysage (Florence, 20 octobre 2000) a été ratifiée en 2001 en Région wallonne et en 2002 en France. Elle a pour objectif de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine.

<http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>

L'observatoire a pour ambition de s'intéresser à tous les paysages, qu'ils soient emblématiques du territoire ou paysages du quotidien.

Cet outil permet de s'engager « en vue d'une meilleure connaissance de ses paysages » et à « en suivre les transformations » (art. 6 de la Convention de Florence). Sur base d'une participation citoyenne soutenue, il peut permettre d'« accroître la sensibilisation [...] à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation » (art. 6). Il facilite, en outre, la coopération transfrontalière (art. 9), et tend « à favoriser les échanges de spécialistes du paysage » (art. 8).

Dans cet esprit, la volonté de l'Observatoire du PNTH est de « passer la frontière », de donner de la force à une analyse transfrontalière des phénomènes touchant de la même manière les deux territoires. Il permet de dépasser les règles et législations différentes entre les deux pays pour parler uniquement de la matière « paysage » et de ses enjeux.

L'observatoire allie une approche technique à une approche plus sensible des paysages. Un Comité de pilotage constitué des acteurs qui œuvrent pour le paysage, le photographe qui apporte son regard professionnel pour tirer du paysage toute sa spécificité, et les habitants qui peuvent apporter un regard essentiel, celui du vécu au quotidien, permettent de faire vivre cet outil.

[1.2. UN PROJET, TROIS OBJECTIFS]

Au démarrage du projet du PNTH, 3 objectifs opérationnels ont été fixés à cet Observatoire comme fils conducteurs de sa mise en œuvre :

- Outil de connaissance : connaître et rendre compte de la diversité des paysages du territoire ;
- Outil d'analyse des évolutions du territoire : observer et évaluer les transformations, rapides ou lentes ;
- Outil de sensibilisation : sensibiliser et impliquer les publics à l'évolution des paysages locaux, pour une meilleure prise en compte des paysages dans les gestes quotidiens de chacun (décideurs, gestionnaires d'espaces, agriculteurs, habitants...) dans l'aménagement.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place de l'Observatoire s'est déroulée en trois phases :

- En premier lieu, un appel à participation des habitants, la recherche d'archives, la définition et la validation des thématiques, le recrutement d'un photographe, la détermination des points de vue et la définition du protocole de reconduction ;
- ensuite, l'analyse des évolutions, l'animation et la communication des résultats, la création d'un site web et d'une exposition ;
- enfin, l'interprétation des évolutions rapides, la proposition d'actions de valorisation et d'aménagements du patrimoine bâti et paysagers, la formation et la sensibilisation.

Ainsi, au-delà du simple outil photographique, l'Observatoire combine d'autres outils d'analyse, de communication, de mobilisation et d'animation, faisant partie intégrante du projet.



Un point de vue transfrontalier : le site de « Chabaud-Latour », vue vers les marais de la Canarderie © Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH

À retenir

Les objectifs de l'Observatoire doivent être définis dès le démarrage du projet : souhaite-t-on uniquement un outil technique ? Souhaite-t-on en faire également un outil de mobilisation, envers qui et jusqu'à quel niveau ?

Les choix méthodologiques et budgétaires, ainsi que les délais de réalisation en dépendent.

2. UN OUTIL DE CONNAISSANCE: LA MÉTHODOLOGIE POUR CONSTRUIRE LE FONDS PHOTOGRAPHIQUE

Un Observatoire photographique des paysages permet d'observer l'évolution des paysages grâce à la technique de la reconstitution photographique dans le temps. Le principe est simple : « effectuer des prises de vues sur un territoire donné, qui seront par la suite re-photographiées dans le temps »¹.

Dans un Observatoire, un nombre fixe de sites, appelés **points de vue**, sont observés au fil du temps. À la première prise de vue d'un point succèdent d'autres prises de vue par reconstitution, dites **re-photographies**. La prise de vue initiale et les re-photographies constituent la **série photographique** d'un point de vue. Le **fonds photographique** rassemble l'ensemble des séries photographiques de l'Observatoire, soit la totalité des photographies réalisées dans le temps par le/les photographes sur l'ensemble des points de vue.

Deux impératifs ont guidé la constitution du fonds photographique de l'Observatoire du PNTH :

- Assurer la validité scientifique de la démarche, en particulier la méthode de prises de vue ;
- Assurer la qualité technique et artistique des photographies.

La méthodologie du PNTH s'est très largement inspirée de la méthode développée par le Ministère français en charge de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, ainsi que de l'Observatoire photographique transfrontalier du Contrat de rivière Semois-Semoy qui en a alimenté les choix techniques.

Ajout d'une série photographique : Point de vue 53 (Wallers-Arenberg, Drève des boules d'Hérin, pavé s'Arenberg)



FONDS PHOTOGRAPHIQUE



© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH

[1] Extrait de itinéraires photographiques – Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, 2008, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire

[2.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE]

« Le rôle du Comité de pilotage est d'assister les maîtres d'ouvrage pendant toute la durée du projet. C'est un véritable groupe de travail qui abordera l'ensemble des thèmes attachés à la réalisation du projet. C'est la compétence et la motivation de ses membres qui contribueront à la qualité et la pertinence de l'itinéraire mis en place. Le Comité peut formuler toutes les observations utiles au projet. »²

Le rôle du Comité mis en place par le PNTH

Sollicité dès le démarrage du projet, le comité de pilotage s'est vu confier un rôle de conseiller et de guide dans les choix méthodologiques préalables à l'engagement des phases du projet : mission photographique, analyses du fonds photographique, actions de mobilisation des publics menées en parallèle.

Une grande part de son énergie a été consacrée à la sélection du fonds photographique, puis à l'exploitation de celui-ci (voir chapitre III. Un outil d'analyse).

Certains de ses membres ont été désignés par le Comité pour participer à l'audition des candidats photographes au moment de l'attribution du marché de mission photographique.

La composition du Comité de pilotage

Initialement, la liste des membres du Comité de pilotage se composait de représentants des Intercommunalités, du Conseil régional, du Conseil général, des services de l'Etat français, du service public de Région wallonne, d'experts et de professionnels dans les domaines du paysage et de l'urbanisme, d'experts dans le domaine de la photographie, d'écoles de paysage, et du maître d'ouvrage, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Les élus locaux intéressés pouvaient également s'associer aux travaux.

Au bout de la première année, la composition du Comité s'est resserrée aux participants réguliers intéressés par le projet : représentants de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nord-Pas de Calais, du Service public de Wallonie (Direction générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie – Direction de l'Aménagement Régional), du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord, de la Mission Bassin Minier en charge notamment de la

gestion du label UNESCO du Bassin Minier Nord-Pas de Calais, du Centre Régional de la Photographie Nord-Pas de Calais, de professionnels de l'urbanisme et du paysage et enseignant à la Haute-école Charlemagne de Gembloux, et de techniciens des Parcs naturels français et belge. La complémentarité des profils présents a été un atout très important dans la mise en œuvre des différentes étapes du projet.



Séance du comité de pilotage sur terrain, guidée par Edith Roux (photo : PNR Scarpe Escaut)

Afin de répondre aux besoins d'une animation soutenue des séances du Comité, il a été fait appel à un animateur-médiateur indépendant du PNTH et issu du monde associatif (foyer socio-culturel d'Antoing). Cette animation originale a permis de recentrer le rôle des techniciens du PNTH sur leurs attributions d'expertise et de faciliter une discussion libre et ouverte qui a été grandement bénéfique aux échanges.

La fréquence des Comités

Le suivi du projet a impliqué une fréquence des rencontres en moyenne tous les 2 mois, du démarrage fin 2008 à fin 2011. La fréquence s'est resserrée au moment de la sélection du fonds photographique, demandant une disponibilité plus importante de ses membres.

Aujourd'hui, après mise en place de l'Observatoire, ce Comité est devenu un lieu d'échange entre ses partenaires sur les questions de paysage et se réunit tous les 6 mois pour assurer une veille méthodologique sur l'outil.

[2] Extrait de itinéraires photographiques – Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, 2008, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire

À retenir

Les attributions du Comité de pilotage sont définies par le maître d'ouvrage de l'Observatoire et s'appuient sur l'expertise offerte par ses membres.

Sa création intègre quelques principes :

- associer **les acteurs du paysage** interagissant avec le territoire (élus, gestionnaires) et des experts pouvant enrichir les débats par leur regard technique ;
- associer des acteurs culturels locaux liés au **domaine de la photographie**, s'ils existent, permettant d'ouvrir la vision du projet, notamment en cas de mission confiée à un artiste ;
- porter une attention particulière à la forme des Comités, en particulier leur **animation**. L'apport d'un animateur indépendant pour des sujets portant à discussion peut être bénéfique.

[2.2. LE CAHIER DES CHARGES DE LA MISSION PHOTOGRAPHIQUE]

Pièce maîtresse de la démarche, le cahier des charges consigne les choix techniques du maître d'ouvrage, le rôle du photographe et les restitutions attendues.

La mission du photographe consiste au repérage puis aux prises de vues qui constituent le fonds photographique, la réalisation du carnet de route et la participation au Comité de pilotage. Il peut également jouer un rôle dans la sensibilisation du grand public sur l'Observatoire via son travail.

Les choix techniques

Le cahier des charges du PNTH a repris les principes méthodologiques du Ministère, tout en adaptant certains points au projet transfrontalier et aux spécificités du territoire.

La cession des droits

La question des droits liés aux photographies est primordiale.

Les droits de propriété sont de fait incessibles. Les droits de reproduction et de représentation des images sont cédés au maître d'ouvrage, dans les conditions énumérées au cahier des charges. Cette cession est indispensable pour la diffusion des observations auprès des publics.

La version complète du cahier des charges et des clauses techniques particulières à cette mission est consultable en annexe 1.

Les choix techniques du cahier des charges

Nombre de points de vue : 60, pour 76.000 hectares (contre 40 pour les itinéraires de l'observatoire national)

Saisonnalité : pas de saison fixe. Le rythme des saisons a été identifié comme un facteur non négligeable de changement paysager (ambiances et lumières, cycle de la végétation, fréquentation et usages saisonniers). Les saisons initialement retenues sont le printemps-été et l'hiver.

Nombre de campagnes : 3 campagnes en 3 ans (2009-2011), une première campagne de création de l'outil suivie de deux reconductions.

Cette périodicité permet dans un premier temps d'appréhender le rythme d'évolution du territoire, et de se représenter rapidement ce qu'est un observatoire.

Protocole : selon la méthode de l'observatoire national, prises de vues et carnet de route complet associé. Un élément complémentaire de repérage est demandé au photographe (visuel du pied photo dans son environnement). Le marquage des points de prise de vue sur le terrain n'est pas demandé.

Technique photographique : le photographe est libre de proposer l'usage de couleur ou de noir et blanc, d'argentique ou de numérique, etc.

Rôle du photographe : mission photographique, participation au Comité de pilotage, sensibilisation et initiation du grand public à l'Observatoire et à son travail photographique (2 ateliers)

À retenir

Afin de cadrer au mieux la mission du photographe, le cahier des charges doit être le plus précis possible, notamment sur :

- **le protocole** technique à respecter, afin de garantir la validité et la fiabilité de l'outil technique ;
- **la participation du photographe au Comité de pilotage**, sa présence est indispensable pour éclairer techniquement et artistiquement le Comité sur le choix des points de vue ;
- **la restitution attendue**, afin d'assurer la complétude des informations en vue des reconductions ultérieures, mais aussi l'exploitation éventuelle des clichés (taille et définition adéquates) ;
- **les droits de cession**, ceux-ci étant indispensables au maître d'ouvrage pour l'usage du fonds photographique ;
- **les délais**, afin de garantir une réalisation à la saison souhaitée et une restitution rapide des données ;
- **l'intégration de reconductions** ou non à la mission du photographe ;
- **le rôle du photographe**, si volonté de l'associer à d'autres aspects du projet, comme la sensibilisation des habitants ou des acteurs locaux par exemple.

[2.3. LE CHOIX DU PHOTOGRAPHE : ARTISTE OU TECHNICIEN ?]

Systématiquement abordée lors de l'élaboration du cahier des charges, cette question est dépendante des objectifs du maître d'ouvrage. Pour le PNTH, la première étape a consisté en la consultation de plusieurs photographes professionnels, dans le cadre d'une procédure simplifiée de mise en concurrence, avec publicité en France et en Wallonie. 20 candidatures ont ainsi été déposées.

Cette consultation a été suivie d'une audition des candidats retenus sur dossier, afin de comprendre l'approche du projet par le photographe et vérifier l'adéquation entre la commande technique et le regard sensible pouvant être apporté par le professionnel.

La mission a été confiée à une artiste photographe professionnelle ayant une forte sensibilité et des références dans les domaines du paysage et de l'architecture.

Pourquoi le choix d'un photographe-artiste professionnel pour le PNTH ?

Parce que l'œil du photographe enrichit la commande, grâce à son bagage culturel et sa sensibilité au paysage. Il livre son propre regard, en décalage des appréciations purement techniques, qui peut surprendre le commanditaire et susciter de nouvelles interrogations sur les problématiques paysagères. Il apporte aussi son savoir-faire (composition de l'image, cadrage, lumière) et ses choix artistiques (plans resserrés, panoramiques, usage de la couleur ou du noir et blanc, diptyques ou triptyques) agissant comme des « révélateurs de paysage ». Une attention a été portée aux contraintes de reconductions, en évitant les formats ou parti-pris difficilement reproductibles.

Dans le cas de l'Observatoire du PNTH, la mission a été confiée à un photographe professionnel et non à un technicien (même de grande compétence en technique photographique). Cette décision a fait suite à de nombreuses discussions en Comité de pilotage quant à la valeur ajoutée recherchée dans le choix du photographe. Dimension artistique et liberté de regard dans une commande *a priori* technique ont largement guidé ce choix.

Lors du choix des prises de vue constituant le fonds photographique, la valeur artistique n'entre plus de manière primordiale dans les critères de choix, grâce à la qualité de l'ensemble de la production du professionnel.

La dimension artistique du travail livré par le photographe peut également faciliter l'exploitation ultérieure éventuelle des clichés (publications, expositions...), à laquelle sont habitués les photographes professionnels.



© Edith Roux, Extrait du carnet de route

À retenir

Le choix du type de photographe est propre à chaque projet d'observatoire en fonction des objectifs donnés à l'outil, de la sensibilité recherchée... et du budget disponible !

À l'heure du choix, et sans vouloir être réducteur, les atouts de chaque scénario sont à considérer :

- **Photographe-artiste** : maîtrise de la technique photographique et du matériel, savoir-faire dans l'art de photographier, regard et sensibilité artistique ;
- **Technicien** : maîtrise de la technique photographique, du matériel et de la transcription cartographique.

Dans tous les cas, un seul photographe doit être en charge d'une mission, afin d'assurer l'unicité du regard sur la commande.

La mission du photographe est longue, et les attentes réciproques de l'artiste et du maître d'ouvrage sont parfois en décalage. Il est conseillé de s'assurer que ces deux points de vue se rencontrent tout au long de la mission, par exemple via une audition préalable et des mises au point régulières pour concilier regard artistique et regard technique. La formulation d'une commande claire et des attentes vis-à-vis du photographe est primordiale, grâce à un cahier des charges précis.

[2.4 . LA SÉLECTION DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE]

Étape-clé du processus de création de l'Observatoire, la sélection des prises de vue qui composeront le fonds photographique conditionne la pertinence de l'outil.

Le cadrage du travail du photographe et la proposition des prises de vue

Préalablement au démarrage de sa mission sur le terrain, des éléments de cadrage sont donnés au photographe. Ce cadrage doit favoriser l'adéquation des propositions de clichés aux attentes du maître d'ouvrage.

Les éléments de cadrage du PNTH

- Prendre en compte la diversité des paysages et leurs caractéristiques, en particulier les 12 entités paysagères du territoire transfrontalier ;
- Intégrer les problématiques paysagères et les enjeux du territoire, en matière de paysages naturels, ruraux et urbains.

Pour cela, une séance de travail commune a permis de sensibiliser la photographe à ces éléments et de fournir un ensemble de ressources et données pouvant éclairer son approche du territoire (étude préalable de diagnostic des paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, diagnostic du territoire de la révision de charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Charte et Plan de Parc, documentation technique et grand public...)

À partir de ces éléments, une **liste de thématiques paysagères** spécifiques au territoire et devant être illustrées a été fournie à la photographe. En complément, de futurs projets d'aménagement ou des secteurs d'intérêt paysagers ou à forte sensibilité ont été localisés sur une carte, tout en laissant libre la photographe de se laisser guider ou non par ces informations spatiales.

Liste des thématiques retenues pour l'Observatoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut

THÉMATIQUE PAYSAGÈRE	SOUS-THÉMATIQUE PAYSAGÈRE
Paysages arborés et ruraux	Prairies Éléments structurants agricoles : vergers, pépinières, alignements arborés, saules Massifs forestiers : lisibilité et perception des massifs, mitage et préservation des lisières Peupleraies Milieux naturels Paysages de cultures
Paysages bâtis	Urbanisation : formes urbaines et habitat anciens ; formes urbaines et habitat contemporains ; espace d'activités économiques, industrielles, commerciales et de loisirs ; entrées des villes et villages ; intérieur des villes et villes – espaces publics Habitat industriel et minier Éléments du patrimoine rural
Paysages miniers et industriels liés au passé	Changement de vocation des sites industriels et friches Terrils et patrimoine minier Habitat industriel et minier
Place de l'eau dans le paysage	Marais, cours d'eau, étangs Ouvrages hydrauliques Canaux, voies fluviales
Infrastructures de transport et déplacements	Réseau routier et autoroutier Réseau ferroviaire Voies fluviales et chemins de halages Réseaux piétonniers et cyclables Taversées des forêts
Transitions paysagères	Transitions entre urbanisation et agriculture, silhouettes urbaines et villageoises

Le photographe effectue son repérage seul, avec une liberté dans le choix des sites, de cadrage et de composition photographique. Pour le PNTH, à l'issue de cette première étape, 165 clichés numériques ont au final été remis par la photographe.

La sélection des prises de vue

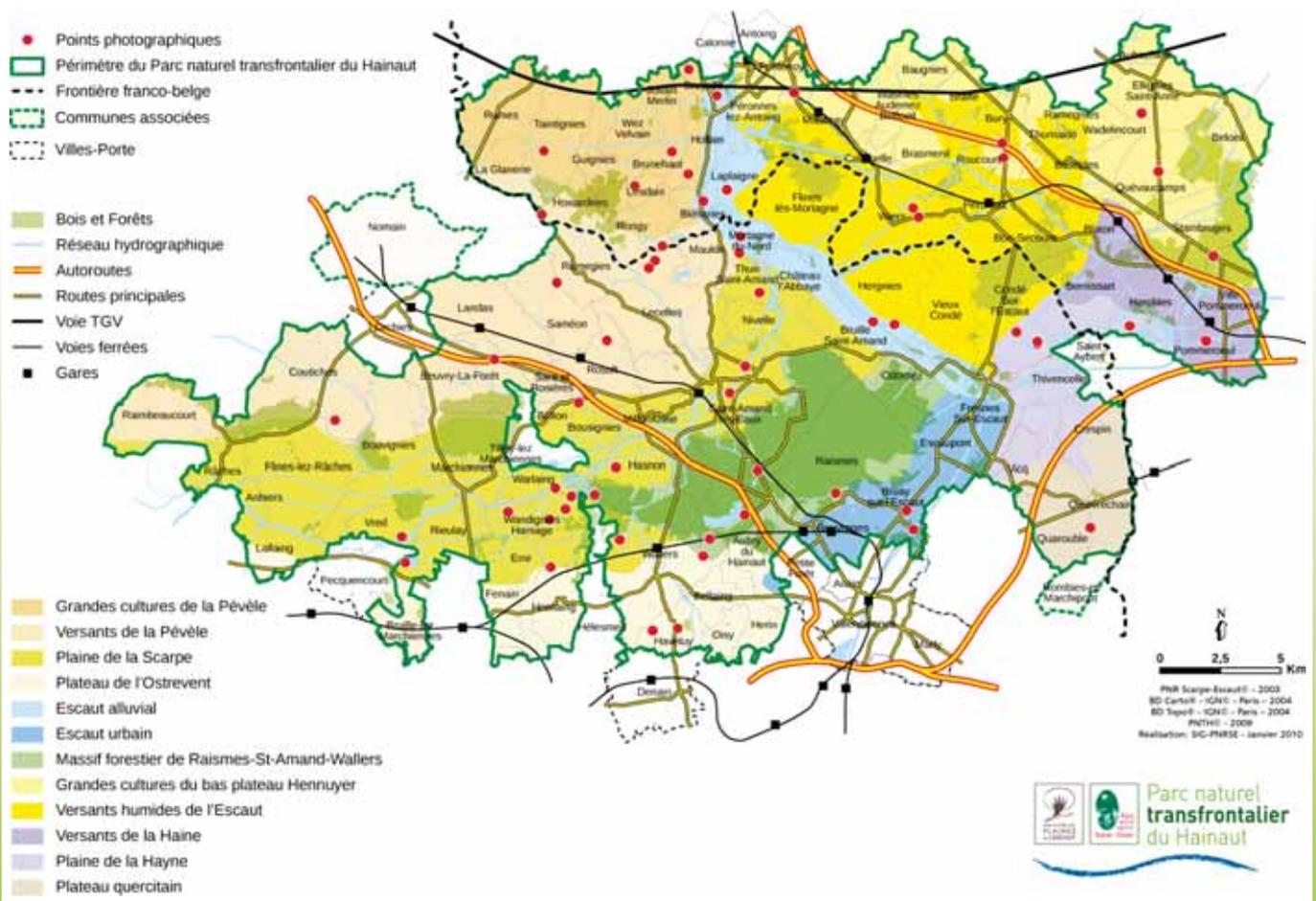
La sélection est validée par le maître d'ouvrage, sur avis du Comité de pilotage. Cette étape engendre de nombreuses discussions, sa préparation est donc primordiale.

Retour d'expérience sur la sélection en PNTH

Cette étape a nécessité la préparation de grilles d'appréciation afin de faciliter les discussions du Comité de pilotage.

Des critères objectifs ont été posés pour la sélection des 60 clichés :

- Représentation des 12 entités paysagères du territoire (tous les paysages devant être représentés) ;
- Pertinence des clichés au regard de la commande technique : illustration d'une ou plusieurs thématiques paysagères dominantes dans une prise de vue (thématiques fixées par le maître d'ouvrage) ;
- Parti pris de la photographe (cadrage, vue d'ensemble ou de détail, hauteur de vue...) en adéquation avec les objectifs de représentation de la thématique et d'observation de changements potentiels.



Carte de localisation des points de vue par entité paysagère et par communes et villages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Si les clichés proposés ne permettent pas de couvrir l'ensemble des critères, le cahier des charges doit laisser la possibilité de demander un complément de photographies ciblées. Cela a été le cas pour le PNTH, où 7 prises de vue ont été dans un second temps proposées en fonction des manques constatés.

Ce cadrage technique ne peut toutefois oublier une petite part de subjectivité inévitable assumée par le Comité de pilotage, notamment lors de l'élimination de doublons (sites géographiquement différents mais morphologiquement similaires et représentant la même thématique)...

Aspects pratiques

- À noter l'importance de la visualisation et de la possibilité de comparaison des clichés en Comité de pilotage, grâce à l'utilisation en séance d'un logiciel d'archivage photographique et de planches contacts à l'adresse de chaque membre.
- Une séance du Comité de pilotage sur le terrain avec le photographe peut également permettre d'appréhender la réalité des paysages et faciliter la sélection.

À retenir

L'étape de sélection est délicate à conduire car il s'agit du moment du choix des prises de vue, avec des partenaires aux sensibilités parfois différentes.

Quelques repères pour mener cette sélection :

- Disposer au préalable d'une bonne **base de connaissance** des caractéristiques et des enjeux paysagers du territoire, nécessaire au Comité de pilotage pour effectuer un choix éclairé et au photographe pour comprendre la commande technique ;
- Cadrer le travail du photographe puis de la sélection, sur base de **thématiques paysagères** spécifiques au territoire, préalablement validées par le Comité de pilotage ;
- Prévoir une sélection en **plusieurs séances**, avec une fréquence élevée de Comités de pilotage... et du temps laissé à l'expression des avis ;
- Laisser la possibilité de **prises de vue complémentaires**, si des manques sont constatés par rapport à la commande.

Campagne	Printemps 2009	Hiver 2009/2010	Campagne Printemps 2011
Photographe	Edith Roux	Edith Roux	Edith Roux
Date (jj/mm/aa)	13/04/09	11/12/09	10/03/11
Heure (hh:mm)	14:30	12:30	11:50
Commune (F) ou Village (B)	Hergnies	Hergnies	Hergnies
Localisation précise	Rue Durafour (GR 121)	GR121, prolongement rue Durafour	GR121, prolongement rue Durafour
Météo	soleil	couvert	couvert
Coordonnée X (en m)	E685066	E685066	E685066
Coordonnée Y (en m)	N1308351	N1308351	N1308351
N° Carte IGN	2605 E	2605 E	2605 E
Ouverture diaphragme (f)	16	11	13
Vitesse d'obturation (sec)	1/160	1/60	1/125
Focale (mm)	55	55	55
ASA	200	400	320
Axe optique	droit	droit	droit
Hauteur de prise de vue (cm)	147	147	147
Format de capteur (mm)	24/36 full frame	24/36 full frame	24/36 full frame
Commentaires	urbanisation linéaire	urbanisation linéaire	urbanisation linéaire, l'entrée du champ est plus large

Extrait du carnet de route (consultable sous <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu/spip.php?rubrique139>)

La gestion du fonds photographique

La qualité de conservation du fonds photographique doit être assurée par des supports adaptés. Leur pérennité dans le temps est importante, à une époque où les technologies évoluent rapidement.

Pour le PNTH, les supports de conservation et de consultation des données sources incluent :

- des fichiers numériques haute définition (format .TIFF, 7200x4800 pixels, taille de 100 mégaoctets) et le carnet de route (format de tableur et images basse définition des schémas et images complémentaires), conservés sur plusieurs supports informatiques : DVDrom et réseau informatique du maître d'ouvrage ;
- des fichiers numériques basse définition, conservés identiquement et pouvant être facilement consultés sur support informatique ou via un site Internet ;
- des tirages papier format 15x20 cm, qualité photo idéale pour la consultation mais ne permettant pas une exploitation artistique directe.

À l'idée initiale de la création d'une base de données interne de gestion des photographies, a succédé la mise en place d'une consultation via un site Internet accessible à tous. Les critères de tri des photographies retenus sont :

- la commune du lieu de prise de vue ;
- l'entité paysagère du lieu de prise de vue ;
- les thématique ou sous-thématiques représentées dans le point de vue.

À retenir

- La conservation du fonds photographique **sous formats numériques** est indispensable, même pour une campagne menée en argentique.
- La précaution voudrait que le fonds soit conservé sur **plusieurs supports distincts**, pour éviter la perte des données.
- Sous réserve d'un budget suffisant, il est intéressant de disposer de tirages papier de haute qualité pour une exploitation artistique (ex. exposition photographique).
- Des outils peuvent faciliter la **consultation et la recherche sélective** des données (base de données, site Internet...).

[2.6. LA RECHERCHE D'ARCHIVES ICONOGRAPHIQUES]

Deux objectifs peuvent être liés à cette recherche :

- participer au choix des points de vue : fournir au photographe une iconographie pour alimenter le choix de ses propres points de vue. En effet, « il peut être intéressant que le comité de pilotage demande au photographe de partir de photographies anciennes pour donner une antériorité à une série contemporaine ». ³
- Disposer d'un premier fonds d'archives pour alimenter les ressources sur la connaissance des paysages du territoire. Cette base documentaire peut servir lors des actions futures de valorisation, ainsi que dans le cadre d'analyses de l'évolution des paysages.

Toutefois, avant la finalisation du cahier des charges de la mission photographique, ce point méthodologique initialement imaginé pour alimenter la sélection des points de vue a été réorienté après avis du comité de pilotage. Documents d'archives et choix de points de vue ne sont plus liés, pour des raisons de concordance de calendrier entre mission photographique et recherche archivistique, de représentativité territoriale des cartes postales anciennes, et de liberté laissée aux prospections du photographe.

Les types d'archives recherchées pour le PNTH

Cartes postales anciennes, photographies personnelles, cartes de Cassini, carte de Ferraris, cadastres Napoléonien et consulaire.

Certaines de ces archives personnelles sont collectées et diffusées sur le site Internet du Parc naturel, via une rubrique participative, et sur accord de leurs propriétaires.

Les cartes et cadastres anciens ont quant à eux permis la réalisation d'une analyse historique de l'évolution des paysages du territoire.

Les archives sont consultables en ligne dans la rubrique « Ressources documentaires »

<http://www.observatoire-paysages.pnth.eu>



[3] Extrait de itinéraires photographiques – Méthode de l'Observatoire photographique du paysage.

À retenir

- Si ce procédé est retenu dans la méthodologie pour le choix des points de vue, il est nécessaire d'assurer ce travail de recherche **en amont** de la mission photographique.
- Les archives peuvent également être exploitées pour apporter un **éclairage historique** sur les paysages actuels, dont certains peuvent être directement suivis par l'Observatoire.

[2.7. LES CAMPAGNES DE RECONDUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES]

Certaines questions sont essentielles avant de re-photographier par la technique de la reconduction photographique : à quelle fréquence re-photographier le paysage ? Par qui ? Pour quel usage ?

Les re-photographies du PNTH

Les deux premières campagnes de reconduction ont été confiées à la photographe professionnelle titulaire du marché. 3 campagnes (entre 2009 et 2011) étaient donc prévues dans le cahier des charges initial. Cette mission globale a permis une certaine aisance de reconduction et une fiabilité grâce à la bonne connaissance de la technique et du terrain.

Aucun marquage des lieux de prise de vue n'a été prévu sur site pour les reconductions.

À cette périodicité annuelle intéressante lors de l'installation de l'outil, le Comité de pilotage a ensuite proposé une reconduction tous les 3 ans, au regard du rythme d'évolution constaté sur les clichés et des enjeux du territoire. Cette fréquence permet également d'avoir un nombre intéressant d'observations, pouvant alimenter l'évaluation du projet de territoire du PNTH (charte du PNR Scarpe-Escout d'une validité de 12 ans, plan de gestion du PN des Plaines de l'Escaut)

À noter qu'initialement, il était envisagé de confier la première campagne de reconduction (hiver 2009-2010) à des amateurs, afin d'impliquer les habitants dans le projet. Pour des raisons de fiabilité du protocole et de rigueur de reconduction, surtout en ce début de projet, ce point a été revu en lien avec le Comité de pilotage.

Un second dispositif sur mesure a donc été imaginé : en parallèle des 60 points de vue du PNTH, les habitants peuvent contribuer à l'observation du paysage, via le site Internet participatif (cf. chapitre 4.2.).

Toutefois, une participation citoyenne aux reconductions est toujours possible. La prise en main périodique par des photographes amateurs accompagnés techniquement, en alternance avec les reconductions professionnelles, reste une piste de mobilisation possible des habitants et associations locales.

À retenir

La périodicité de reconduction s'adapte au rythme d'évolution du territoire et des projets d'aménagement (peu d'évolution de certains territoires ruraux ou au contraire territoires péri-urbains sous pression)... et aux budgets disponibles !

Elle peut se caler sur les échéances stratégiques propres au maître d'ouvrage (par exemple, évaluation à mi-chartre ou au terme de la charte de PNR, évaluation du plan de gestion de parc naturel wallon, etc).

Le mode de reconduction reste fonction des objectifs du maître d'ouvrage :

- **reconduction sous protocole** par un photographe professionnel : garantie de rigueur, notamment en vue de l'exploitation des données (analyses) ;
- **reconduction citoyenne** : animation auprès du grand public et mobilisation du territoire, sous réserve de l'adhésion de volontaires au protocole et d'une certaine maîtrise du savoir-faire photographique.

Dans tous les cas, afin de poursuivre les observations dans le temps, la fiabilité du carnet de route produit à chaque reconduction reste primordiale.

3. UN OUTIL D'ANALYSE : LA MÉTHODOLOGIE POUR ANALYSER LES CHANGEMENTS DANS LE PAYSAGE

Par la photographie, média graphiquement très parlant et apprécié du plus grand nombre, l'Observatoire permet une visualisation simple des changements paysagers pouvant intervenir sur le territoire. L'évolution (ou la non-évolution) des paysages se matérialise à travers les images, des changements pouvant apparaître dans celles-ci.

La photographie donne une dimension sensible à la gestion et à l'aménagement du territoire. Elle permet de constater les changements dus à des politiques sectorielles et des choix d'aménagement du territoire, un changement de pratiques (ex. agricoles), etc.

Afin de faire de l'Observatoire du PNTH un outil complet d'approche et de connaissance des paysages, une méthodologie d'analyse des photographies a été mise au point pour comprendre si le paysage évolue ou non, et selon quels mécanismes.

Certes, cette vision du changement à travers les séries photographiques est limitée à ce qui se passe dans le cadre de la photographie, et non à côté. *« En s'assujettissant à un point de vue unique, une série diachronique de clichés relativise en effet à l'excès l'appréhension des dynamiques paysagères et peut fort bien [...] passer à côté des changements considérables affectant un paysage ».*⁴

Les 60 points de vue sont représentatifs de la réalité paysagère du territoire mais n'ont pas été constitués comme un échantillonnage statistique. Les analyses réalisées par le PNTH doivent donc être utilisées **pour illustrer les phénomènes d'évolution paysagère** constatés à l'échelle du territoire, au regard des thématiques définies par la méthodologie de sélection des prises de vue.

*« Il ne faut pas perdre de vue [...] que les résultats ne concernent qu'un petit nombre de paysages sur le territoire étudié et qu'une généralisation des tendances observées à l'ensemble du territoire n'est pas toujours pertinente ».*⁵

Illustratif des changements mais non statistiquement représentatif, l'observatoire peut ainsi devenir un outil de prise de conscience des acteurs du paysage, un témoin révélateur de modifications parfois exceptionnelles, souvent tendancielles.

3.1. LES OBJECTIFS DES ANALYSES ET LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

L'analyse du fonds photographique

À partir des clichés de l'Observatoire, il s'agit de :

- illustrer les évolutions paysagères avérées et potentielles pouvant intervenir sur le territoire ;
- dépasser la simple description des changements constatés, avec différents degrés d'analyse allant du grand public à un public technique plus averti ;
- analyser de manière objective, qualitative et/ou quantitative, les changements observés sur les photographies ;
- proposer des méthodes reproductibles et mises à jour au fil du temps.

*« En matière de développement local, le regard extérieur est toujours bénéfique. C'est une mise à distance et un décentrement nécessaires ».*⁶

Aucun jugement n'est porté sur les constatations ressortant des analyses réalisées. Celles-ci objectivent les changements observés, dans leur ampleur et dans leur vitesse. Car évaluer les effets de choix d'aménagement ou de politiques sur le paysage demande de montrer les faits de manière impartiale, sans déformation de la réalité.

Les trois niveaux d'analyses du fonds photographique

La méthodologie retenue et validée par le comité de pilotage du PNTH s'appuie sur trois niveaux d'analyse :

- Une analyse à destination du grand public, utilisant de simples mots-clés ;
- Une analyse technique reposant sur deux méthodes d'analyse des changements paysagers à partir des séries photographiques. Ces deux méthodes sont complémentaires pour une approche à la fois qualitative et quantitative de l'évolution des paysages ;
- Une synthèse livrant une approche illustrée des changements à l'échelle du territoire.

[4] Serge Briffaud, lors des rencontres de l'observatoire photographique du paysage, Rochefort [F] 24-25 septembre 1999.

[5] Extrait du Guide d'aide à la mise en place d'un observatoire photographique du paysage – Compte-rendu de l'expérience menée dans le cadre du Contrat de rivière Semois-Semoy depuis janvier 2003, non daté, Université de Liège, Contrat de rivière Semois-Semoy.

[6] (Vincent Piveteau, lors des rencontres de l'observatoire photographique du paysage, Rochefort [F] 24-25 septembre 1999).

[3.2. L'ANALYSE À DESTINATION DU GRAND PUBLIC]

Cette analyse repose sur une **description simple des changements** qui interviennent dans le champ visuel de la photographie.

Il s'agit d'utiliser des mots-clés du paysage observé pour exprimer la nature de ce qui se voit. Le vocabulaire s'enrichit au fil des années pour traduire les mutations paysagères.

Exemple : Wallers – Arenberg entrée de Wallers avant le passage à niveau (D313)

- *Printemps 2009 : route, passage à niveau, chevalement, bâtiments industriels, arbres d'alignement, espace vert*
- *Hiver 2009/2010 : pas de changement hormis variation saisonnière (végétation)*
- *Printemps 2011 : coupe de l'alignement de conifères en entrée de site minier, taille des platanes le long de la rue, variation saisonnière (végétation)*

Cette analyse est consultable directement sur le site Internet de l'Observatoire dans l'encadré « analyse des évolutions » de la fiche relative à chaque point de vue, et est disponible pour tous.



Printemps 2009

Hiver 2009-2010

Printemps 2011

© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH

À retenir

- Analyse à destination du grand public.
- Simple description visuelle de ce que l'on voit, sous forme de commentaire.
- Premier niveau d'analyse rapide et facile à réaliser, sans être forcément spécialiste du paysage.

3.3. ANALYSES TECHIQUES MÉTHODE 1 : ANALYSE DES OBJETS SIGNIFIANTS AU REGARD DES PROBLÉMATIQUES SUIVIES ET AFFECTÉS PAR DES ÉVÈNEMENTS

Cette méthode s'inspire d'un travail réalisé par l'Observatoire photographique des territoires du Massif Central (OPTMC).

Le principe

Certains objets particuliers présents sur la première prise de vue (ou apparaissant au fil du temps dans les reconductions photographiques) peuvent être considérés à la fois comme des marqueurs des changements du territoire au regard des thématiques suivies, et comme des indices de dynamiques paysagères en cours ou annoncées.

Ces objets peuvent être soumis à divers événements : **disparition** (par exemple l'abattage d'un alignement de saules blancs), **apparition** (par exemple la plantation d'un ou plusieurs saules blancs) ou **modification** (par exemple la taille d'un ou plusieurs saules blancs en têtard).

Cette méthode nécessite de :

- **définir des listes d'objets** que l'on considère comme signifiants au regard des thématiques paysagères illustrées par les photographies ;
- **déterminer les types de changements** pouvant affecter ces objets (modification, disparition ou apparition) ;
- **localiser** sur les images les objets sujets à changement ;
- **fournir un historique** des événements affectant chaque objet retenu pour l'analyse, et ce à chaque reconduction.

Point de vue 1 - Entrée Est de Beuvry, RD 953 au-dessus de l'A23 D953

	Printemps 2009 <i>(voir photo 01)</i>	Hiver 2009-2010 <i>(voir photo 02)</i>	Printemps 2011 <i>(voir photo 03)</i>
Objet n°1	Thématiques : Paysages bâtis Famille : Urbanisation - Entrées de villes et villages Type : Silhouette bâtie Description : Bâti ancien hétéroclite, d'origine agricole, industrielle (cheminée) ou artisanale (zone artisanale), végétation associée	Disparition partielle : Disparition de la cheminée Variation saisonnière de la végétation	Modification : création petit ouverture sur pignon
Objet n°2	Thématiques : Paysages bâtis Famille : Urbanisation - Entrées de villes et villages Type : cultures Description : Parcelle agricole cultivée	RAS Mais variation saisonnière de la végétation	RAS Mais variation saisonnière de la végétation
Objet n°3	Thématiques : Infrastructures de transports et déplacements Familles : Réseau routier et autoroutier, Réseau piétonniers et cyclables Type : Route Description : Route large à deux voies, bitumée avec bandes cyclables	RAS	RAS
Objet n°4	Thématiques : Infrastructures de transports et déplacements Famille : Réseau routier et autoroutier Type : Bords de route Description : Talus enherbé, en remblais, avec équipement de sécurité (glissière) et signalétique routière	Modification : changement de signalétique routière	Modification : changement de signalétique routière



Photo 01 : Printemps 2009



Photo 02 : Hiver 2009-2010



Photo 03 : Printemps 2011

La liste des objets n'est pas figée : certains objets significatifs peuvent disparaître, d'autres apparaître. Ces simples faits témoignent de l'évolution des paysages.

Après plusieurs tests, cette méthode a été validée par le Comité de pilotage et généralisée sur l'ensemble des 60 points de vue.

Point de vue 6 - Chemin Couture de la justice, n°3 à Bruyelle

	Printemps 2009	Hiver 2009-2010	Printemps 2011
	<i>(voir photomontage 01)</i>	<i>(voir photomontage 02)</i>	<i>(voir photomontage 03)</i>
Objet n°1	Thématiques : Paysages arborés et ruraux Famille : Eléments structurants agricoles - Alignements arborés Type : Alignement routier Description : Feuillus de haut-jet en alignement le long d'une route	RAS Mais variation saisonnière de la végétation	RAS
Objet n°2	Thématiques : Paysages arborés et ruraux Famille : Paysages de cultures Type : Cultures Description : Espace agricole à vocation de culture	RAS Mais variation saisonnière de la végétation	Disparition partielle d'une parcelle cultivée Variation saisonnière de la végétation
Objet n°3	Non existant	Non existant	Thématiques : Paysages bâtis Famille : Urbanisation - Espaces d'activités économiques, industrielles, commerciales et de loisirs Type : Eoliennes Description : Apparition d'une éolienne faisant partie du parc éolien de Bruyelle et plate-forme associée



Photomontage 01 : Printemps 2009



Photomontage 02 : Hiver 2009-2010



Photomontage 03 : Printemps 2011

Une « arborescence » des objets signifiants par thématique et adaptée au territoire a été construite (cf. annexe 2). Celle-ci a permis d'homogénéiser la lecture des photographies et le choix des objets. Elle pourra être utilisée à l'avenir pour définir les objets éventuels apparaissant dans les reconductions, ou des objets signifiants de points de vue supplémentaires (si besoin d'en réaliser à l'avenir).

À noter qu'une autre méthode mise en œuvre par l'OPTMC n'a pas été retenue pour l'Observatoire du PNTH, mais peut intéresser d'autres projets.

Cette méthode consiste à analyser les variations des surfaces des « matières » du paysage sur chaque série photographique. Les « matières » du paysage lisibles sur les photos sont par exemple le bâti, les bois-forêts, les sols végétalisés, les sols imperméabilisés, les sols nus, les surfaces en eau, le ciel, etc. Il s'agit de découper chaque image en 3 plans (premier plan, plan intermédiaire, arrière-plan) et de mesurer dans chaque plan la valeur (en %) de chacune de ces matières, grâce à un carroyage placé sur l'image. Ces mesures sont réalisées à chaque reconduction de prise de vue.

La variation des % est un indice de l'évolution des paysages photographiés.



© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH

À retenir

- Analyse à destination d'un public averti (techniciens, gestionnaires, élus sensibilisés).
- Analyse **qualitative** des changements dans le paysage.
- Technique centrée sur des objets **significatifs** et **illustratifs** des thématiques paysagères retenues, nécessité d'en limiter le nombre et de ne pas tout décrire.
- Nécessité de valider la pertinence des objets retenus lors d'une vérification sur le terrain.
- Possibilité d'utiliser voire compléter l'arborescence des objets pour de nouveaux points de vue ou lors des reconductions.
- Fréquence de réalisation de l'analyse par objets : effectuée à chaque reconduction des prises de vue.

[3.4. ANALYSES TECHIQUES MÉTHODE 2 : ANALYSE DES OBJETS SIGNIFIANTS AU REGARD DES PROBLÉMATIQUES SUIVIES ET AFFECTÉS PAR DES ÉVÈNEMENTS]

« Et maintenant quelles pistes pour l'Observatoire ?
[...] La première consiste à coupler les approches situées et les approches zénithales, c'est-à-dire croiser notre connaissance des transformations visuelles à celle des transformations « vues d'avion » [...]. Dans quelle mesure l'une peut-elle servir à caler l'autre ; et dans quelle mesure aussi notre vision située est-elle représentative des différentes situations rencontrées. »⁷

Le principe

Il s'agit d'interpréter les évolutions visibles dans les photographies par l'analyse de l'occupation du sol dans le cadre observé.

La maîtrise de l'outil Système d'Information géographique (SIG) est impérative pour cette analyse.

Cette méthode nécessite de :

- **cartographier le périmètre** du cône de vue correspondant au cadrage et à la ligne d'horizon de la photographie ;
- **relever les différents modes d'occupation** du sol inclus dans ce périmètre, à l'aide d'une donnée d'occupation du sol si existante ou par un relevé de terrain si inexistante ;
- **quantifier les surfaces** relatives à chaque mode d'occupation du sol dans le cône de vue ;
- **réaliser ces mesures** à chaque reconduction de prise de vue et/ou lors du renouvellement de la donnée d'occupation du sol ;
- **produire une synthèse** des évolutions constatées, en lien avec l'autre méthode d'analyse par objets.

La méthode adoptée pour le PNTH

3.4.1. Cartographie des cônes de vue

Un cône de vue est une projection en plan de la portion de territoire observée dans le cadrage de la photographie. Plusieurs étapes sont mises en œuvre.

Étape de terrain

- Positionnement sur le point de prise de vue, à partir des données du carnet de route d'Edith Roux : localisation à l'aide des données GPS (traduite en points dans le SIG), schémas de localisation, photos du trépied.

Attention, la précision du GPS laissant parfois à désirer, une donnée SIG corrigée a été créée pour positionner au mieux les points de prise de vue en fonction de ce qui a été constaté sur le terrain. Il convient de se référer à cette donnée précisée.

- Cartographie sur le terrain de la portion de territoire observée dans la photographie, à partir de points de repères de la photographie.

Support : orthophotoplan - Echelle : 1/2.000^e ou 1/5.000^e suivant la taille du cône de vue.

Le tracé des limites des cônes de vue a été systématiquement ajusté pour des questions de reproductibilité et d'uniformisation de la donnée. La note « Ajustement des cônes de vue » spécifique aux caractéristiques des paysages du PNTH est présentée en annexe 3.

Étape utilisant l'outil de SIG

- Tracé de la couche SIG correspondant aux cônes de vue cartographiés, à l'échelle d'observation. Les cônes de vue sont représentés sous forme de polygones.

Attention, certains cônes de vue se superposent (mêmes secteurs géographiques), d'où la nécessité de les dissocier pour le traitement SIG. Certains cônes de vue sont également constitués de plusieurs parties (par exemple si un objet est visible au-delà de la ligne d'horizon).



[7] Vincent Piveteau, lors des rencontres de l'observatoire photographique du paysage, Rochefort [F] 24-25 septembre 1999.

3.4.2. Préparation de la donnée d'occupation du sol

La donnée d'occupation du sol sur le territoire du PNTH date de l'été 2009, ce qui concorde avec la date de la première campagne photographique. Elle a été obtenue par photo-interprétation des photographies aériennes.

Cette donnée a été retravaillée pour obtenir une donnée adaptée aux objectifs de l'Observatoire. En effet, les classes d'occupation du sol déterminées dans l'étude de 2009 sont très précises (53 classes). L'Observatoire préfère une occupation du sol claire mais simplifiée (8 catégories très générales détaillées en 23 classes) répondant aux thématiques à observer, et en lien avec l'expérience acquise de l'analyse par objets. Afin de réaliser les analyses, une table de correspondance, entre les classes de l'occupation du sol 2009 et les classes spécifiques à l'Observatoire, est produite.

Si la donnée n'existe pas localement, il peut être utile de se référer à des études d'occupation du sol à une échelle plus large (régionale par exemple) ou de réaliser ses propres relevés de terrain de l'occupation du sol.

3.4.3. Quantification des surfaces par type d'occupation du sol - Traitement SIG et statistique des données

C'est l'étape primordiale pour aboutir à une analyse statistique complète par point de vue. Il s'agit d'un outil de travail et de suivi interne au PNTH.

Représentation cartographique

À partir des données produites (cônes de vue, occupation du sol spécifique à l'Observatoire), la production de cartographies est possible sous SIG.

Traitement statistique des surfaces par classe d'occupation du sol

- Intersection de la donnée d'occupation du sol 2009 et des cônes de vue, réalisé sous SIG. Plusieurs manipulations sous SIG, non détaillées ici, sont nécessaires pour obtenir des valeurs uniques par classe d'occupation du sol et par cône de vue ;
- Transformation selon la nomenclature de l'occupation du sol spécifique à l'Observatoire et calcul statistique.



Source : PNR Scarpe-Escout © Aerodata Orthophotoplan 2009, PNR Scarpe-Escout © Memoris 2010

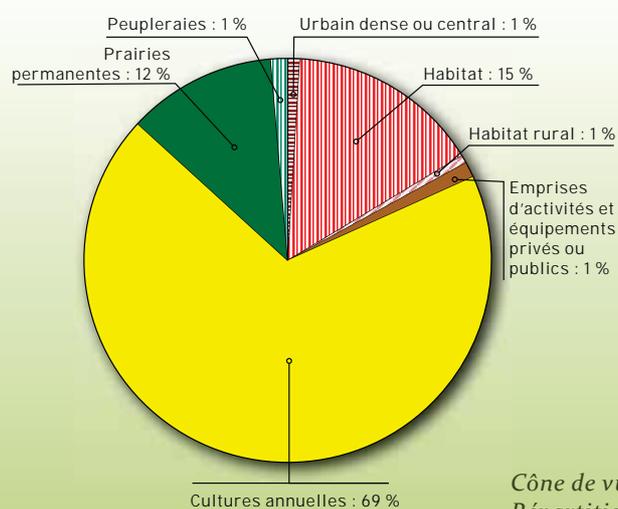
Légende					
	Axes ferroviaires principaux et espace associés		Espaces verts urbains		Prairies temporaires
	Axes routiers principaux et espaces associés		Forêts et boisements		Pépinières et maraichage
	Aéroport/aérodrome		Habitat		Terrils
	Coupes forestières et reboisements récents		Habitat d'origine minière		Urbain dense ou central
	Cours d'eau et voies d'eau		Habitat rural		Vergers
	Cultures annuelles		Infrastructures portuaires et fluviales		
	Emprises d'activités et équipements, privés ou publics		Marais		
	Espaces agricoles en friche		Peupleraies		
	Espaces urbains en mutation, hors terrils		Plans d'eau et espaces associés		
			Prairies permanentes		

Quantification des surfaces par type d'occupation du sol et visibles sur la cartographie

Exemple de résultat obtenu pour le point de vue 46 – les 4 drèves, Taintignies

Classe d'occupation du sol de l'Observatoire	Code	Total (surface en m ²)	Point de vue 46 (surface en m ²)
Urbain dense ou central	1	254.989	1.641
Habitat	2	908.998	26.379
Habitat rural	3	114.725	1.091
Habitat d'origine minière	4	193.139	
Axes routiers principaux et espaces associés	5	229.784	
Axes ferroviaires principaux et espaces associés	6	56.613	
Cours d'eau et voies d'eau	7	279.453	
Infrastructures portuaires et fluviales	8	19.771	
Emprises d'activités et équipements, privés ou publics	9	634.715	2.141
Espaces urbains en mutation, hors terrils	10	171.205	
Espaces verts urbains	11	189.029	
Cultures annuelles	12	6.865.883	117.713
Prairies permanentes	13	3.449.892	20.316
Prairies temporaires	14	315.661	
Espaces agricoles en friche	15	126.696	
Pépinières et maraichage	16	109.142	
Vergers	17	34.467	
Peupleraies	18	763.168	2.291
Forêts et boisements	19	1.239.740	
Coupes forestières et reboisements récents	20	89.023	
Plans d'eau et espaces associés	21	1.334.733	
Marais	22	868.252	
Terrils	23	284.584	
Total surface cone de vue en m²			171.572

Extrait du fichier « Analyse croisée_cones_occsol_observatoire.xls » pour le point de vue 46



Cône de vue 46 - Les 4 Drèves, Taintignies
Répartition de la surface par type d'occupation du sol

Représentation statistique

Pour chaque point de vue, un diagramme est produit reprenant l'ensemble des classes d'occupation du sol présentes dans le cône de vue et leur répartition.

Un état initial complet en date de l'été 2009 (date de référence correspondant au démarrage de l'Observatoire), a ainsi pu être constitué.

Cette méthode d'analyse de l'occupation du sol dans l'angle de vue photographié est ensuite reproductible à chaque renouvellement de la donnée « occupation du sol » du Parc naturel, pour comparaison de l'évolution avec la date de référence.

À retenir

- Analyse à destination d'un public technique.
- Analyse **quantitative** de l'évolution des paysages. L'échelle d'analyse ne permet pas l'observation de certaines évolutions qualitatives (par exemple, le réaménagement d'espace public, l'effacement des réseaux, la réhabilitation de bâti). Cette méthode est forcément complémentaire de la méthode des objets signifiants.
- Nécessite d'un travail minutieux mais assez aisé de terrain pour retrouver les cônes de vue sur le terrain.
- Problème de la saisonnalité : les cônes de vue peuvent différer selon l'opacité de la végétation. Quelle que soit la saison de référence, le tracé des cônes de vue ne doit plus être modifié afin d'assurer une comparaison dans le temps
- Fréquence de l'analyse de l'occupation du sol dans le cône de vue :
 - à chaque renouvellement de la donnée d'occupation du sol (par étude de photo-interprétation) ; lorsque le pas de temps est différent de celui des reconductions photos, l'analyse est à rapprocher des campagnes immédiatement précédentes et suivantes ;
 - à chaque reconduction photographique, si le travail est fait à partir de relevé de terrain.

[3.5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE] DES CHANGEMENTS

Les analyses techniques sont brutes et détaillées au niveau de chaque point de vue.

Afin de partager ces observations, il est nécessaire d'en tirer des éléments de synthèse plus facilement diffusables.

À partir de la connaissance des enjeux du territoire et des premiers constats visibles dans les photographies, il s'agit de synthétiser les types de changements (avérés ou potentiels) touchant les paysages du PNTH. On s'attache à expliquer ce qui fait basculer le paysage vers telle ou telle évolution, et à illustrer ces changements avec des exemples de points de vue déjà ou potentiellement concernés.

Plusieurs étapes sont nécessaires.

3.5.1. Typologie des points de vue

L'Observatoire identifie 6 thématiques paysagères sur le territoire : paysages arborés et ruraux, paysages bâtis, paysages miniers et industriels liés au passé, place de l'eau dans le paysage, infrastructures de transport et déplacements, transitions paysagères.

Les points de vue sont classés en se fondant sur les thématiques paysagères en présence et les données issues de l'analyse d'occupation du sol.

Deux tableaux de classement (cf. annexe 4) servent de base pour sélectionner des points de vue reflétant une situation-type d'évolution du paysage, selon l'origine des changements (choix d'aménagement, pratiques et usages...). Cette sélection permettra d'illustrer la synthèse finale.

3.5.2. Fiche d'analyse par point de vue

Une fiche par point de vue est réalisée (cf. annexe 5). Ces fiches peuvent venir directement illustrer la synthèse.

Le résultat est un tableau de bord exhaustif, comprenant 60 fiches récapitulatives présentant pour chaque point de vue : l'analyse par objet, l'analyse de l'occupation du sol, une synthèse des données, la description des changements avérés et potentiels, les causes des changements constatés.

À retenir

- Intérêt des analyses : elles permettent d'exploiter le fonds photographique au-delà de la simple observation, et objectivent avec neutralité les évolutions des paysages sur un territoire.
- Les méthodologies mises en œuvre sont adaptables à d'autres observatoires, en fonction du contexte du territoire ; les thématiques (et donc les objets observés dans les clichés) et l'occupation du sol sont spécifiques au territoire.
- Le niveau de précision des analyses est à adapter à l'usage souhaité et au public ciblé.
- Contrairement à l'analyse simple, les analyses techniques nécessitent des moyens dédiés : Ingénierie, outils SIG, données d'occupation du sol (facultatif si relevé de terrain).

Ce tableau est à compléter avec les futures campagnes photographiques. Il s'agit d'un document de suivi technique interne qui n'est pas diffusé en l'état.

3.5.3. Synthèse de l'analyse

Pour chaque thématique de l'Observatoire, l'évolution des paysages est analysée sous 4 angles : dynamique naturelle, dynamique de boisement, dynamique agricole, dynamique urbaine et liée aux autres activités.

Ce sont les grandes dynamiques d'évolution des paysages mises en évidence sur le territoire dans le diagnostic paysager du territoire (Etude préalable de diagnostic des paysages, PNTH, Bocage, 2007). Les impacts possibles de ces phénomènes sur les paysages sont recensés.

Les entités paysagères concernées sont précisées lorsque les phénomènes ne concernent qu'un certain type de paysage du PNTH. Ceci permettra de suivre plus précisément des entités et leurs problématiques dans le cadre de plans ou de chartes paysagères à venir.

La synthèse finale des observations s'articule donc autour de ces quatre dynamiques par lesquelles le territoire évolue, en tentant pour chacune de répertorier les types de changement constatés ou potentiels, et d'identifier les causes et les facteurs. Plusieurs points de vue « échantillons » de l'Observatoire servent à illustrer ces évolutions.

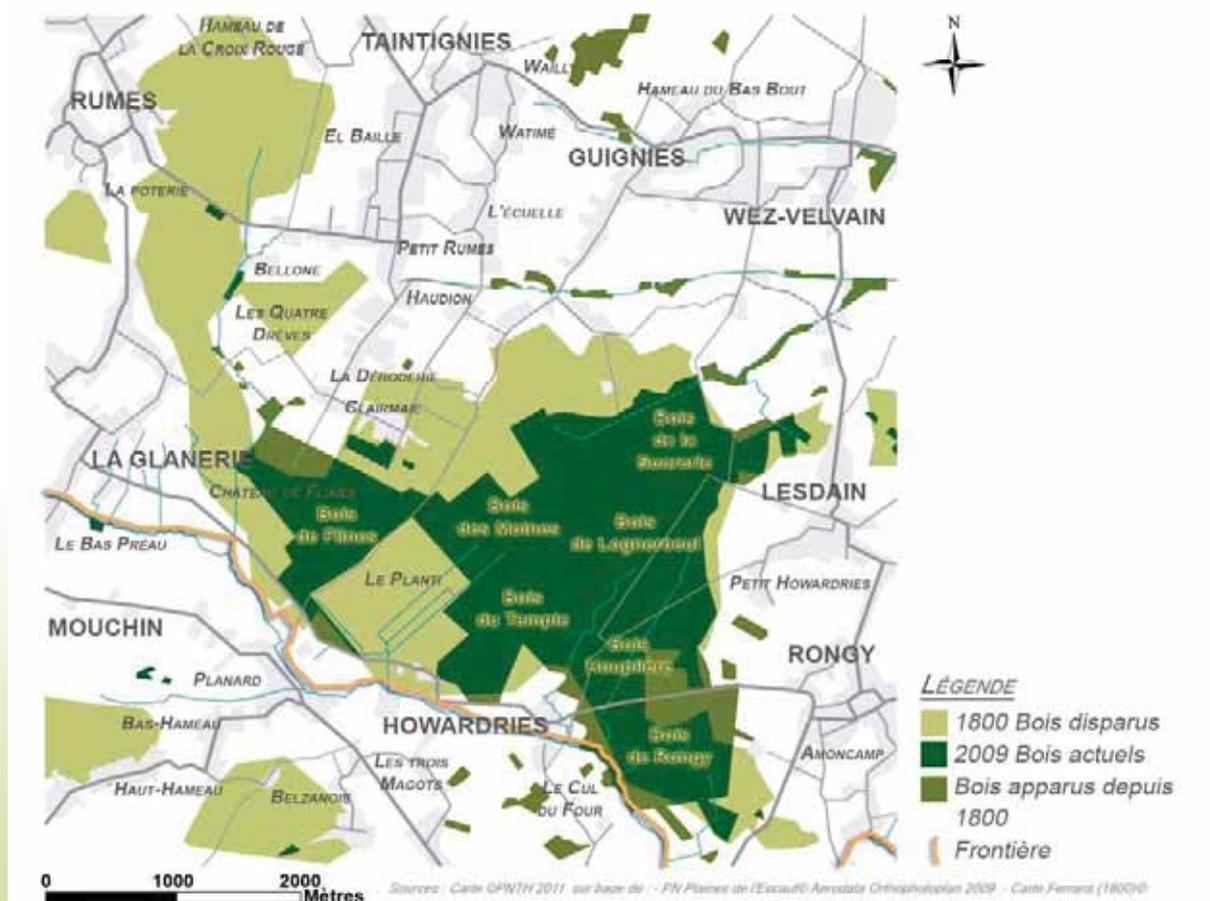
Cette synthèse est à destination d'un public initié (techniciens, élus...). Elle est consultable sur le site Internet, dans la rubrique « Les paysages et leur évolution – un paysage qui évolue ».

[3.6. L'ANALYSE HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES]

Afin de compléter la vision actuelle donnée par le fonds photographique, une analyse historique des documents iconographiques anciens est réalisée.

Ce travail a pour but de visualiser les grands types de changements ayant affecté les paysages du territoire par le passé et de tenter de comprendre les mécanismes de ces changements.

Menée en parallèle des analyses des clichés de l'Observatoire, la méthode adoptée met l'accent sur la comparaison de cadastres et cartes anciens français et wallons.



Évolution des paysages arborés entre 1800 et 2009 par comparaison des cadastres anciens et de l'occupation du sol – Communes de Rumes et Brunehaut (B) et Rumegies (F)

À retenir

- Analyse à destination d'un public désireux d'approfondir ses connaissances générales sur les paysages de son territoire : public technique, étudiant ou tout simplement curieux.
- Analyse complémentaire, permettant de figurer une vision antérieure des paysages et de leur évolution à celle donnée par le fonds photographique.
- Peut alimenter des actions en faveur de la valorisation des paysages (exposition, publication...).

4. UN OUTIL DE SENSIBILISATION : QUELQUES DÉMARCHES POUR FAIRE PARTAGER LA VISION OBSERVÉE DU TERRITOIRE ET FAIRE PARTICIPER LES PUBLICS

« Une meilleure utilisation des observatoires photographiques passe notamment par une meilleure connaissance de leur existence et une meilleure accessibilité du fonds photographique, des documents liés (carnet de route, grille d'analyse...) et des archives (compte-rendu de réunions, publications, travaux de recherche,...).

L'intérêt d'une visibilité plus large a pour objectif de faciliter les travaux d'exploitation du fonds par les spécialistes et les partenaires locaux, mais également le public. Des conférences, expositions, exercices de re-photographies, publications sont autant d'occasions de faire connaître l'itinéraire, mais surtout de mettre en débat les évolutions du paysage. »⁸

Pourquoi et comment sensibiliser les publics ?

Chacun, à son échelle, est « acteur » voire « producteur » de paysage et contribue à son évolution par son action ou ses gestes quotidiens : élus, décideurs, aménageurs, agriculteurs, entrepreneurs, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, associations, habitants...

Tous peuvent également apporter un regard sensible sur les paysages, complémentaire à la vision des techniciens.

Les choix du PNTH en matière de mobilisation des publics

- Priorité donnée à la mobilisation du « grand public », cible peu touchée par les précédentes actions paysagères : les habitants.
- Amorce de la participation des habitants en parallèle de la constitution du fonds photographique, dès le démarrage du projet.
- Combinaison de différents modes de mobilisation et types d'animations, et de différents degrés de mobilisation : de la sensibilisation à la participation directe.
- Mobilisation qualitative plutôt que quantitative : à un grand nombre de participants peu engagés, l'Observatoire photographique préfère un public fidélisé, « ambassadeur » du projet.

[8] Extrait de « itinéraires photographiques – Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, 2008, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire.

À retenir

La stratégie de mobilisation du public dans un projet d'Observatoire doit définir :

- les objectifs de la mobilisation et l'intérêt pour le public de participer à l'Observatoire ;
- le(s) public(s) cible(s) à mobiliser ;
- le niveau d'implication demandé : de la simple information à une participation active.

[4.1 FAIRE CONNAÎTRE ET PARTAGER L'OBSERVATOIRE]

L'exemple du site internet

Afin de faire partager à tous (habitants, élus, spécialistes et techniciens, professionnels du paysage,...) le travail de suivi photographique sur le territoire, choix a été fait de créer un site Internet dédié. Le site Internet de l'Observatoire est un outil à la fois technique, pédagogique et convivial, permettant un accès au fonds photographique et aux données d'analyse, et à une connaissance de l'évolution des paysages du territoire.

Objectifs :

- Diffuser les photographies et les données associées (carnet de route), réalisées dans le cadre de l'Observatoire transfrontalier. Le contenu est enrichi au fil du temps par les reconductions.
- Être un outil de gestion directe du contenu de l'Observatoire et notamment permettre un travail de saisie en ligne par le PNTH et le photographe professionnel.
- Expliquer la démarche aux publics et détailler le contenu technique de l'Observatoire. Il apporte des informations complémentaires utiles à la compréhension des phénomènes observés à travers les photographies : éléments de connaissance sur les paysages, explication de l'évolution du territoire, etc.
- Inviter les habitants à participer : information sur les activités proposées, module participatif.

Mise en œuvre :

Sur base d'une cartographie des paysages et des points de vue, et de l'omniprésence de photographies à tous les niveaux de recherche, différentes rubriques sont développées :

- une rubrique de présentation de l'Observatoire ; une rubrique « fonds photographique » permettant de partager les prises de vue grâce à une recherche par commune, par entité paysagère ou par thématique paysagère ;
- une rubrique « actualités », qui permet d'informer sur les campagnes photographiques (en cours ou non) et les diverses animations développées en lien avec l'Observatoire ;
- une rubrique « Ressources documentaires », qui permet de mettre à disposition des archives en consultation ;
- une rubrique participative « Regards d'habitants », qui permet aux internautes d'importer et de partager des photographies et des commentaires selon des critères définis.

<http://www.observatoire-paysages.pnth.eu>



[4.2. INITIER LES CONTRIBUTIONS À L'OBSERVATOIRE]

L'exemple du site internet participatif

Le site internet a été conçu pour être source et lieu d'expression et d'échanges sur le thème du paysage, afin d'activer une participation citoyenne concrète.

Objectifs :

- Faire participer le public par le biais de rubriques intégrées au site et permettre aux internautes de partager leurs propres observations et leurs propres archives sur le paysage.
- Compléter la vision du territoire donnée par les 60 points de vue de l'Observatoire du PNTH, grâce aux travaux des habitants.

Mise en œuvre :

Création de rubriques spécifiques dans lesquelles les internautes sont invités à :

- compléter et enrichir le fonds documentaire au moyen de photos anciennes de paysages ou de cartes postales, et donc à partager librement ses archives en ligne : **rubrique « Archives documentaires »** ;
- participer à l'action « Parrainez un paysage » à travers laquelle l'habitant est mis en situation de contributeur et responsable du suivi d'un paysage choisi en toute indépendance : **rubrique « Regards d'habitants »**.

[4.3. MOBILISER ET FAIRE-PARTICIPER]

4.3.1. Les sorties-découvertes autour du paysage et de la photographie

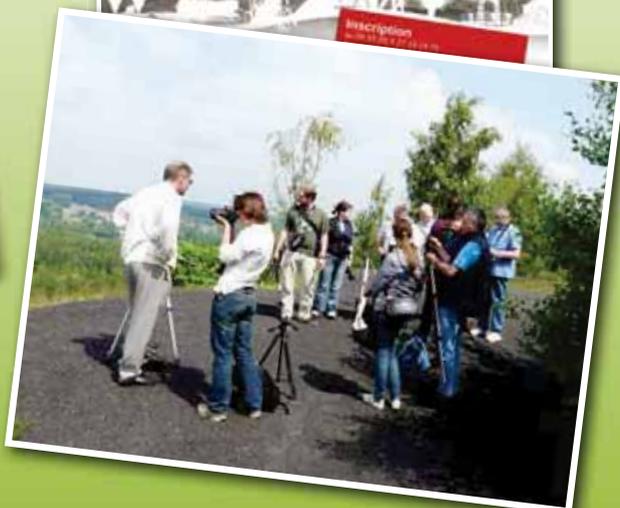
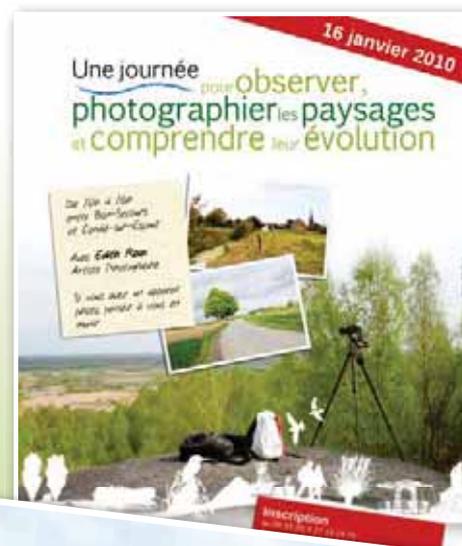
Objectifs :

- Faire découvrir l'Observatoire des paysages à travers la pratique encadrée de la photographie.
- Inciter les participants à parrainer un paysage.

Mise en œuvre :

Plusieurs sorties de terrain ont été organisées avec une animation assurée par un photographe professionnel :

- une journée encadrée par la photographe Edith Roux, combinant présentation de l'Observatoire, de la mission photographique et sortie de terrain. Cette animation a réuni 23 participants désireux de découvrir les paysages par le biais de la photographie ;
- une session de formation et de découverte de la photographie de paysage de deux jours à deux saisons différentes, a permis à 12 participants de se former à la technique de reconstitution avec le photographe Pierre-Yves Brest. Des cartes postales valorisant ces travaux amateurs ont été éditées en 2011.



Extrait de la rubrique « Regards d'habitant » du site Internet.

Un paysage en devenir, parrainé par un habitant attentif aux évolutions de son village (Photos : Daniel Hennion).

Séance de travail photographique sur les paysages, selon la technique de l'observatoire (photo : PNR Scarpe-Escaut).

4.3.2. Du concours photo à l'exposition



Le concours photo :
« **Paysages d'hier à demain** »

Objectif :

Amorcer la participation des habitants à l'Observatoire, dès le démarrage du projet.

Mise en œuvre :

Organisation d'un concours dont le principe est de choisir une photographie ou une carte postale d'un paysage du Parc naturel transfrontalier datant d'au moins dix ans, et de la reconduire aujourd'hui afin d'en observer l'évolution paysagère.

Le concours photographique a vu la participation de 32 personnes (16 côté français, 16 côté wallon) pour un total de 177 couples de photographies ou cartes postales anciennes et de reconductions. De surcroît, 74 cartes postales ont été récoltées pour alimenter le fonds documentaire du site Internet.

Organisé lors d'une exposition des travaux, un vote populaire avec les participants au concours et des techniciens du monde du paysage et de l'urbanisme a permis de récompenser une vingtaine de lauréats.



Le duo lauréat du concours : La rue Florent à Taintignies, en 1925 et 2009 (photo : Bernard Leclercq)

Cette participation active et la nature des photographies envoyées par les participants ont fait naître l'idée de mener une enquête sociologique avec les habitants motivés.

L'étude ethno-sociologique :

« **Territoire ou paysage ? Perception des évolutions** »



Objectifs :

- Approcher la question des paysages du point de vue de l'habitant.
- Approfondir la perception des habitants sur leur paysage, et leurs attentes sur le devenir du territoire.
- Donner et faciliter la parole.

Mise en œuvre :

Réalisation d'un travail plus approfondi confié à un ethno-sociologue, sous la forme d'entretiens avec les participants afin qu'ils échantent sur la question de l'évolution du paysage, de leur espace de vie, et plus largement du territoire du PNTH.

À partir de leurs photographies envoyées lors du concours, 15 volontaires ont pu exprimer leur choix des sites photographiés, leur perception de l'évolution de ces sites, leur notion de « Paysage », leur ressenti, la perception des paysages qu'ils habitent et de leur évolution passée et à venir.

Une restitution exhaustive des échanges et une analyse a été produite. Au-delà d'un regard sur nos paysages, cette étude constitue une véritable chronique sociale de quelques habitants du territoire.



Photo : © PNR Scarpe-Escaut



Photo : © PNR Scarpe-Escaut



4.3.3 L'expression du citoyen

Café-débat :
« Rendez-vous au café paysage »

Objectifs :

- Permettre au grand public une découverte des paysages, de leur évolution
- Favoriser la parole autour de l'avenir souhaité pour le territoire.

Mise en œuvre :

Une organisation en deux temps, portée par le savoir-faire d'une association expérimentée dans la récolte de paroles d'habitants :

- 4 circuits de découverte à travers les paysages frontaliers, accompagnés de professionnels (paysagistes, architectes, urbanistes) et d'artistes (photographes, peintre) afin de croiser les regards sur le paysage qui nous entoure.
- Débat sur l'évolution des paysages et les perceptions de chacun sur base d'une analyse d'un sociologue de la ruralité.

Le film :
« Regards sur le paysage »



Objectifs :

- Créer un outil vidéo permettant de s'appuyer sur des témoignages vivants pour aborder les questions et enjeux de paysage lors de manifestations et d'animations à venir.
- Donner la parole à différentes sensibilités.

Mise en œuvre :

Sur base d'un scénario, 10 personnes présentant diverses compétences et sensibilités se sont exprimées sur leur ressenti par rapport au paysage, dans des décors paysagers choisis par leurs soins. Les divers profils sélectionnés sont les suivants : un randonneur, un représentant d'une association patrimoniale, un artiste-peintre, un agriculteur, un gestionnaire du Parc naturel, une écogarde du Parc naturel, une habitante professionnelle de l'environnement, une étudiante, un paysagiste et un technicien de la gestion des eaux.

Chaque témoin, avec sa connaissance et son attachement à ces paysages, permet de se questionner, de partager ces points de vue pour donner à tous l'envie de prendre la parole, d'agir ensemble pour une meilleure gestion du devenir du territoire.

L'exposition :

« Notre paysage, c'est celui qu'on se construit... »

Objectifs :

- Valoriser les travaux des habitants participants et parler de paysage à travers le filtre de l'humain
- Inciter à découvrir l'Observatoire de manière originale, et faire du paysage « l'affaire de tous » en allant à la rencontre du public.

Mise en œuvre :

- Réalisation d'une exposition grand public itinérante, à partir des résultats du concours photo et de l'étude ethnosociologique.
- Diffusion selon deux approches complémentaires : faire venir classiquement le grand public découvrir cette exposition dans des lieux dédiés, et aller à la rencontre du grand public en faisant venir l'exposition dans les lieux de vie quotidiens.

La valorisation des travaux a donc pris la forme d'une exposition de 20 panneaux intitulée « Notre paysage, c'est celui qu'on se construit », faisant la part belle aux témoignages et aux photographies. Cette exposition tourne dans les lieux culturels et lors de manifestations. En parallèle, les panneaux ont également été répartis à tour de rôle dans les lieux de vie des communes dont les habitants ont participé à ce travail : commerces de bouche, restaurants, administrations, lieux culturels, etc.



[4.4 IMPLIQUER LES AUTRES PUBLICS]

4.4.1. Les techniciens, les gestionnaires et les partenaires

Objectifs :

- Exposer le bilan de 3 ans d'expérience et les perspectives d'avenir pour les observatoires photographiques des paysages, dont celui du PNTH ;
- Inciter à se saisir de l'outil Observatoire dans la pratique de ce public technique.

Mise en œuvre :

Organisation d'une journée d'études mettant en avant les expériences françaises et wallonnes dans un contexte de coopération transfrontalière, et animation d'ateliers thématiques sur des sujets précis : méthodologie des observatoires, rôle du photographe et mobilisation des publics.

Production d'actes reprenant les échanges, pour diffusion de l'expérience.

4.4.2. Les élus

Objectif :

Sensibiliser les élus à l'intérêt de l'outil et à son utilisation comme levier de l'évaluation de l'aménagement et du développement communal.

Mise en œuvre :

Organisation d'une journée d'échanges et de mise en pratique au niveau communal : échanges théoriques puis atelier encadré par un photographe professionnel.



Photo : © Olivier Delvaux

4.4.3. Les scolaires

Objectif :

Sensibiliser les enfants aux paysages qu'ils habitent en leur confiant le rôle de « sentinelles ». En observant un paysage, en apprenant à mieux le connaître, à mieux le comprendre, puis à suivre ses évolutions par la photographie, les enfants s'approprient leur territoire en prenant davantage conscience des paysages qui les entourent, de leur changement ou de leur permanence.

Mise en œuvre :

- Adaptation d'un parrainage de paysage pour les classes du territoire : opération « Parraine ton Paysage ».
- Réalisation d'un guide pédagogique à destination des enseignants, en collaboration avec des représentants de l'Education nationale [F] et de la Communauté Française de Wallonie [B].
- Création d'un module participatif réservé aux contributions des scolaires, sur le site Internet de l'Observatoire : Rubrique « Regards d'enfants ».

La participation du public

La mobilisation des publics est dès le départ un axe essentiel de la démarche du PNTH. Non figées au départ, les orientations prises ont été adaptées tout au long du projet, en fonction de l'implication des habitants.

L'organisation d'un concours photo, procédé ludique avec prix à la clé, garantissait dès le départ une participation active des habitants. La qualité des travaux a engendré, en cascade, l'organisation de diverses animations et de valorisation des résultats obtenus.

Le cahier des charges du photographe-artiste comportait un volet animation, à partir duquel le succès de participation a encouragé l'organisation de diverses formes d'animations sur la photographie de paysage.

À retenir

Sauf à vouloir rester un outil uniquement technique à usage interne ou à destination d'un public averti, tout projet d'observatoire photographique doit se baser sur un **volet participatif fort**.

Les animations mises en place dépendent dans leur forme et dans leur contenu du degré d'implication recherché pour les publics (de la simple information à la participation), et des objectifs fixés.

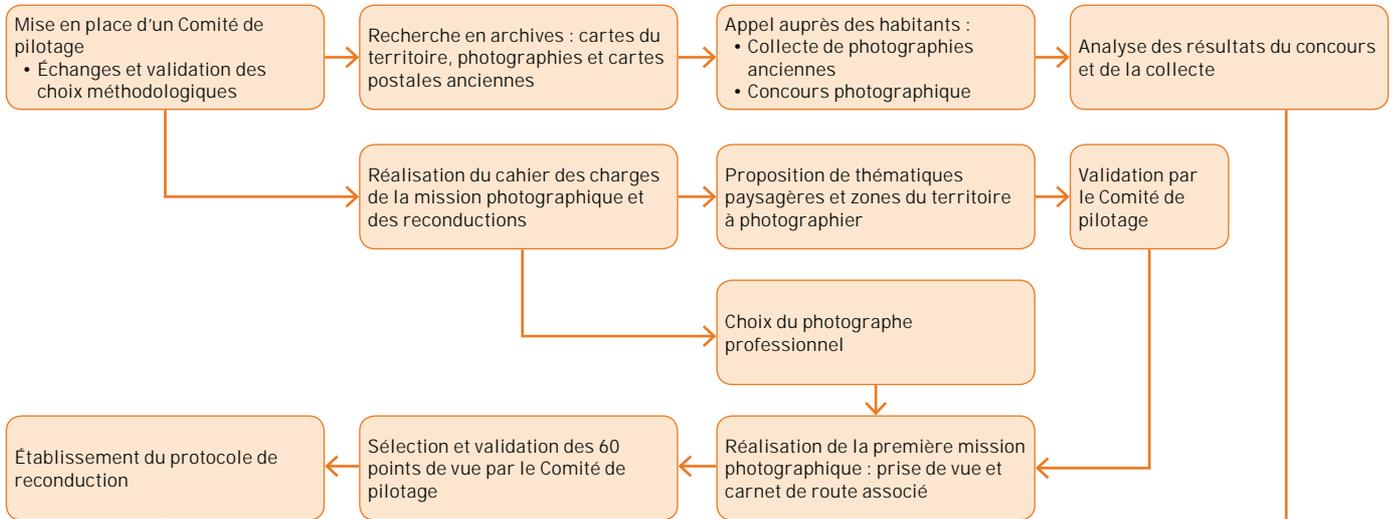
Un niveau d'implication des publics doit être maintenu **de manière constante**, afin de garantir un « bruit de fond » auprès des publics. Le renouvellement des offres dans le temps peut en être le gage.

Les diverses formes de communication et de médias doivent être développées (réseaux associatifs, newsletters, réseaux sociaux et surtout le « bouche-à-oreille »)

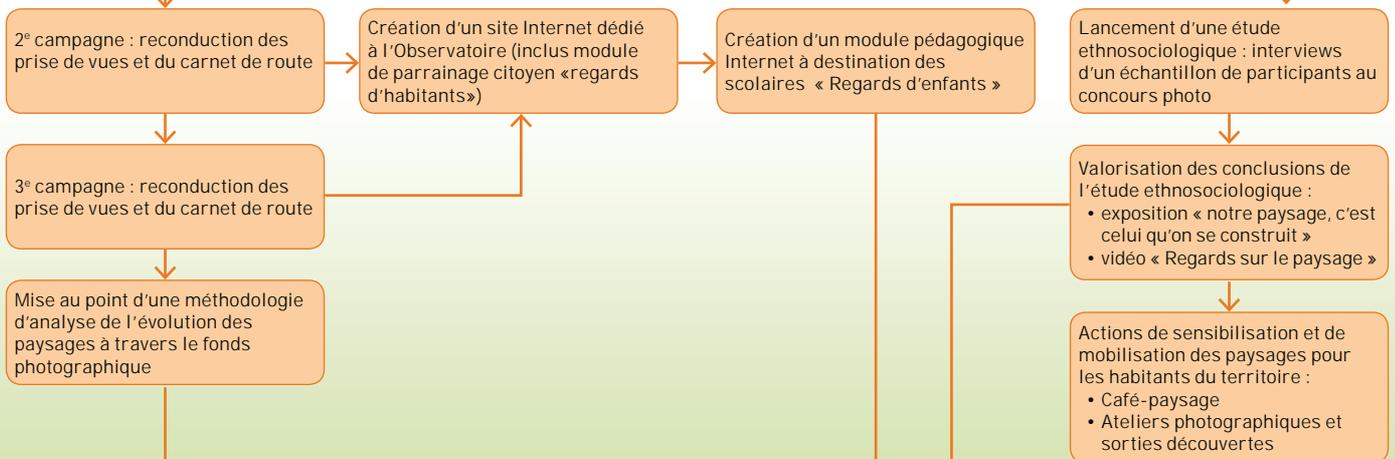
5. ÉLÉMENTS DE BILAN ET DE PERSPECTIVES

5.1. UN RÉCAPITULATIF DE LA MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE PAR LE PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT

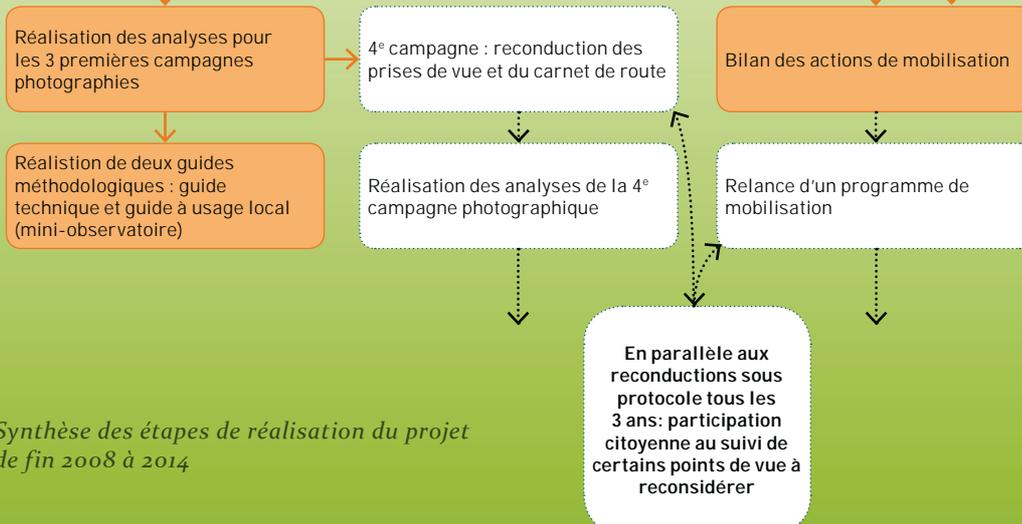
Phase 1 : Créer l'outil et amorcer la participation des habitants



Phase 2 : Mettre en place le suivi du territoire, faire partager la vision observée et intensifier l'implication des habitants



Phase 3 : Exploiter l'outil dans le temps, enrichir le programme d'interventions paysagères et relancer la mobilisation.



Synthèse des étapes de réalisation du projet de fin 2008 à 2014

En parallèle : programme d'interventions en faveur de la qualité des paysages (études, chantiers, formations, etc)

[5.2. DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS MAIS AUSSI DES ÉCUEILS À MÉDITER]

Une méthodologie nécessairement adaptable

Mené sur plusieurs années, le projet a connu plusieurs réorientations méthodologiques, au regard des avis émis par le Comité de pilotage. Les grandes étapes de travail ont ainsi été validées en comité, avant la poursuite de la mise en œuvre du projet.

Les actions de mobilisation mises en place ont été elles-aussi élaborées au fil de l'implication des habitants, des retours d'expériences d'autres territoires et de la rencontre d'acteurs locaux.

Le fonds photographique et son exploitation

- **Un fonds photographique de grande qualité artistique, et complet** dans la représentation du territoire attendue par le PNTH. L'exploitation artistique des clichés reste toutefois insuffisante (exposition ou éditions de qualité), le budget dédié à l'Observatoire ayant été orienté prioritairement vers la diffusion du fonds (site Internet) et l'animation auprès des habitants.
- **Une exploitation technique fine** : les méthodologies mises au point permettent une interprétation poussée des clichés en matière d'évolution des paysages photographiés. Ceux-ci peuvent illustrer le devenir du territoire, grâce à la force de l'image et l'interprétation « décortiquée » de celle-ci. Cette exploitation demande des moyens techniques et une ingénierie dédiés, restant à mobiliser dans le temps.
- **Un faible nombre de points de vue non reconductibles en l'état** : seul un point de vue ne pourra être techniquement reconduit à partir de la quatrième campagne photographique (point de vue dans une friche requalifiée en quartier d'habitation, le point de prise de vue étant sur le lieu même d'un des logements). Ce type de cas exceptionnel soulève la question du remplacement de points de vue.
- **Un fonds accessible et une visibilité médiatique grâce au site Internet**. Sans ce site, l'Observatoire aurait pu rester un outil confidentiel. Après 3 ans d'exploitation et un premier retour d'utilisateurs, l'organisation du site mériterait à terme d'être adaptée. En effet, la consultation du fonds photographique et la participation du grand public en sont les principaux centres d'intérêt. La structuration du site devrait à l'avenir en améliorer la lisibilité.

La participation citoyenne

- **Une participation plus qualitative que quantitative** : près de 130 personnes ont suivi les animations proposées en 3 ans. Certains, amateurs de photographie ou de découverte des paysages, se sont même fidélisés au projet et se sont impliqués dans plusieurs d'entre elles.
- **Un parrainage encore peu suivi** : seuls quelques contributeurs participent au parrainage de paysage proposé via le site Internet. Le passage d'une simple participation aux animations à l'autonomie d'une contribution sur le site n'est pas aisé. Cette opération d'intérêt pour le PNTH est à relancer, avec un accompagnement adapté des contributeurs.
- **Un intérêt des habitants à maintenir dans le temps** : comme tout projet mené sur le long terme, le risque d'essoufflement de l'implication des partenaires et des habitants est réel. Le passage de la mise en place de l'outil Observatoire à son animation sur la durée, la question de la stabilité des budgets dans le temps, changent inévitablement la « vitesse de croisière » du projet. Quels que soient les choix, la vie de l'Observatoire dépend de la capacité à maintenir un intérêt sur celui-ci. Le rôle des réseaux sociaux et des nouveaux modes de communication, la mise en réseau des parrains de paysage et des participants aux actions (questions non posées au démarrage du projet) sont autant de pistes aujourd'hui explorées.
- **Une participation des élus très limitée** : peu impliqués au démarrage du projet, l'intérêt de l'observatoire pour accompagner les élus locaux dans leurs projets reste à démontrer. Malgré l'organisation d'une animation à leur intention, peu se sont mobilisés. Pourtant, l'Observatoire peut apporter une plus-value dans le cadre de la concertation, de la médiation et du suivi de projets locaux.

[5.3. DES PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR]

Au-delà des reconductions des campagnes photographiques et de leur exploitation au fil du temps, l'Observatoire doit continuer à diversifier ses modes d'action pour impliquer les différents acteurs du paysage.

5.3.1. Des mini-observatoires pour les projets locaux

Cibles : Élus et techniciens des communes et des intercommunalités, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, porteurs de projets, associations...

Pourquoi vouloir suivre l'évolution du paysage d'un site, d'une commune ou d'une intercommunalité ?

Le cadre de vie des habitants évolue mais cette évolution positive ou négative, parfois lente, n'est pas toujours perçue. Quand des travaux d'amélioration tels que le réaménagement d'une place ou d'une entrée de ville, l'effacement de réseaux sont en général bien visibles, d'autres changements comme l'apparition d'affichage publicitaire ou la disparition de fossés, sont plus progressifs et donc moins objets à attention.

Les choix des élus et des gestionnaires ont un impact sur le paysage local : création d'une zone d'activités ou d'habitat, de voirie, construction d'un équipement, aménagement foncier... font évoluer la physionomie de la commune. Enfin, l'image que renvoie le paysage local est l'image que véhicule la commune ou l'intercommunalité. Cet aspect possède un intérêt quant à la valorisation touristique ou économique du territoire.

Quelle utilité pour les élus et les gestionnaires ?

C'est le principe de la « preuve par l'image ». Suivre l'évolution du territoire communal par la photographie permet de faire le bilan des actions menées et de montrer les changements aux citoyens. C'est un outil simple à réaliser et qui parle au plus grand nombre, et qui peut contribuer à apporter une image positive des projets et des politiques engagées.



Évolution du zonning, chemin de Thumaide, à Roucourt (printemps 2009, hiver 2009-2010 et printemps 2011).
© Edith Roux/Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH

Le principe d'un mini-observatoire : un observatoire local pour suivre et évaluer les projets dans le temps

Il s'agit d'un observatoire simplifié. Il est adapté pour assurer le suivi de projets bien définis, ou tout simplement une veille à l'échelle d'une commune ou d'un territoire plus vaste.

Cet outil peut être mobilisé à l'occasion de la réalisation d'un projet d'aménagement ou de la construction d'équipement, de la mise en œuvre du PLU ou du schéma de structure communale, de l'arrivée ou du réaménagement d'une infrastructure (tramway, contournement routier...), de la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée, etc.

Un mini-observatoire peut contribuer à :

- Assurer un suivi des travaux (avant/pendant/après).
- Évaluer les mesures d'intégration paysagère et architecturales, les mesures compensatoires qui avaient été décidées dans les études préalables. Si besoin, il permet de voir les problèmes et de décider de « rectifier le tir » au cours du projet ou après sa mise en service.
- Mettre en place la concertation autour du projet, car l'Observatoire local peut être créé avec les habitants.

Un mini-observatoire peut aussi simplement servir à une veille de l'évolution des paysages communaux ou intercommunaux au fil du temps.

Qui peut prendre les photos?

- les élus et/ou les services techniques, qui constituent une équipe en charge du suivi sur la commune ou l'intercommunalité ;
- les gestionnaires d'espaces ou d'infrastructures en charge de la mise en œuvre de plans de gestion, de travaux... ;
- les maîtres d'œuvre ou les aménageurs des projets, les bureaux d'études ; cette obligation de suivi pouvant faire partie de leur cahier des charges ;
- les habitants, les associations locales, dans le cadre d'une concertation préalable.

Un outil pour impliquer les habitants dans les projets : quelques pistes d'application

En amont du projet : récolte de photos anciennes du site du futur projet (mémoire collective) grâce aux habitants, diagnostic « en marchant » avec la réalisation de prises de vue de ce qui est important pour les habitants (points noirs paysagers, patrimoine d'intérêt, etc).

En phase de travaux et après : prises de vue dans le temps confiées à un groupe d'habitants, bilan collectif voire réajustement du projet pendant ou après la « sortie de terre » du projet.

Le rôle du Parc naturel

- Un accompagnement méthodologique pour les prises de vue, calqué sur la méthode de l'Observatoire du PNTH.
- Une aide à la rédaction des cahiers des charges des projets, prévoyant une clause spéciale « suivi du projet dans le temps ».

Dans tous les cas, le suivi se construit selon les objectifs du porteur de projet ou de la collectivité.

5.3.2. Une mobilisation des habitants renouvelée

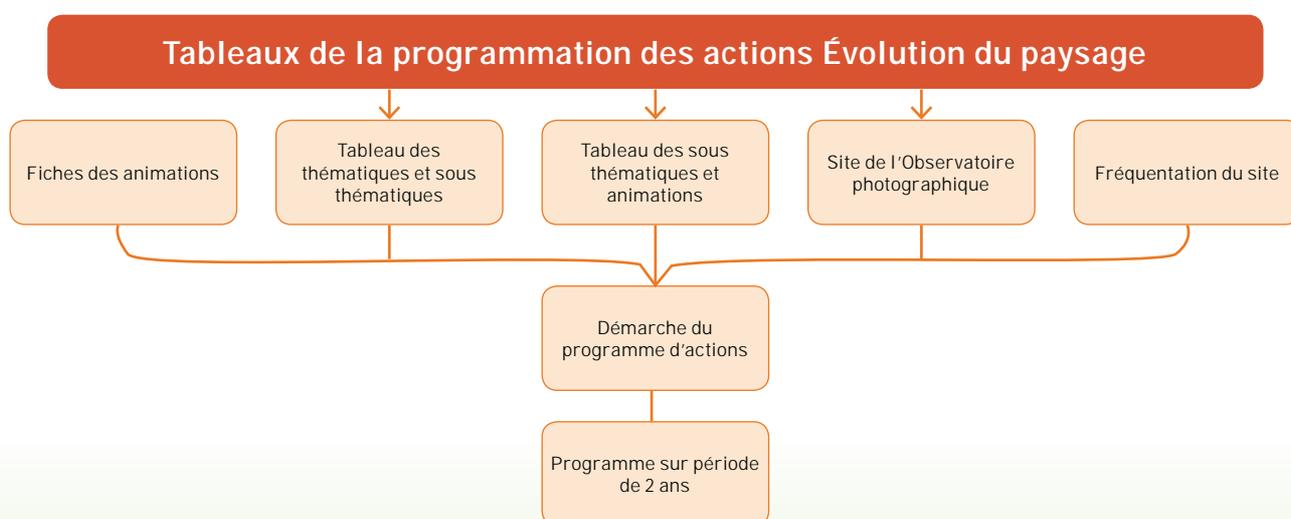
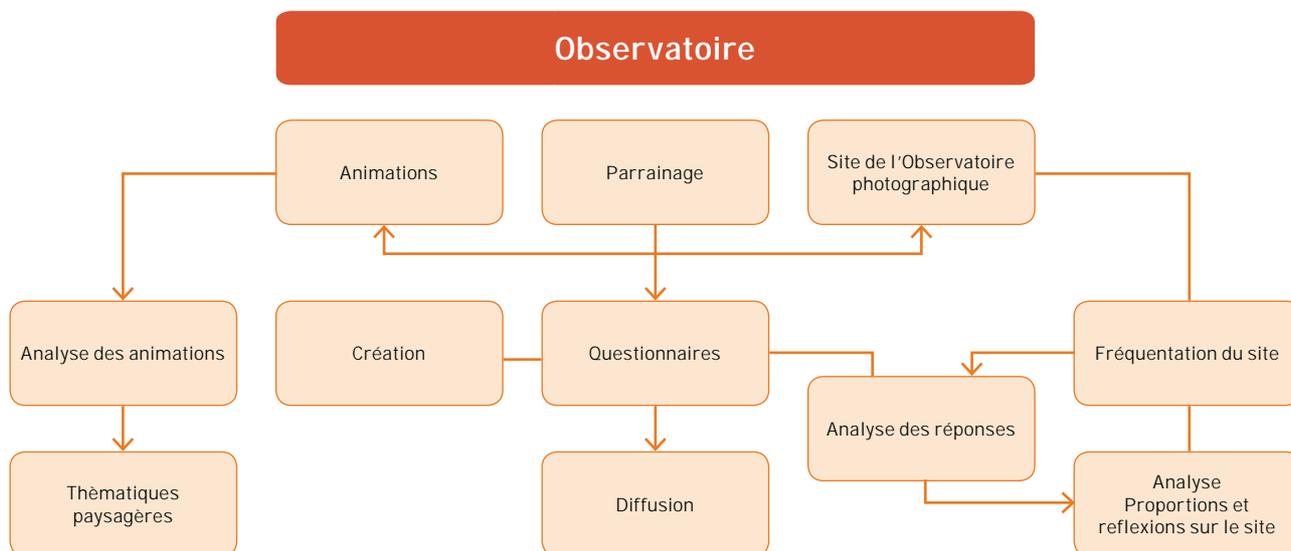
Après 3 années de mobilisation régulière entre fin 2008 et fin 2011, et devant la nécessité d'adapter la conduite de cette mobilisation aux nouvelles possibilités (capacité d'animation en interne, budget), le besoin d'établir un bilan s'est imposé avant de relancer un programme d'animations à destination du grand public. L'objectif est en particulier de redynamiser les parrainages de paysage, pratique encore trop confidentielle.

Ce bilan, réalisé en partie lors d'un stage, consiste en :

- un bilan quantitatif des parrainages de paysage, des animations proposées les années précédentes et de la fréquentation du site Internet ;
- un bilan qualitatif des animations et du site Internet, sur base d'un questionnaire auprès des participants et des internautes. Ce questionnaire est aussi l'occasion de sonder les participants sur une éventuelle relance d'animations et leurs centres d'intérêt ;
- un bilan des parrainages de paysage avec les habitants contributeurs à la rubrique « Regards d'habitants », lors d'une rencontre spécifique pour comprendre leurs motivations, les difficultés rencontrées et les valorisations et perspectives attendues.



*Suivi photographique d'un ensemble patrimonial (la chapelle Baligand et ses arbres remarquables à Flines-lez-Mortagne)
(Photo : J-Y COOLS)*



À partir de ce bilan, un programme d'animations peut être proposé sur ces bases :

- programmation sur une « saison » d'animations, de 18 mois à 2 ans, avec quelques « temps forts » de mobilisation ;
- identification d'un thème, thématique paysagère-fil conducteur du programme d'animations, en rapport avec les centres d'intérêt évoqués par les retours des participants et les enjeux du territoire ;
- différents niveaux de mobilisation à travers le panel d'animations proposées : découverte des paysages par l'approche artistique ou ludique (1^{er} niveau), connaissance et lecture des paysages (2^e niveau), participation à la réflexion et à la prospective (3^e niveau) ;
- valorisation ou exploitation du parrainage de paysage, appui sur les animations pour relancer le parrainage, animation d'un « réseau » des parrains ;
- possibilité d'appui sur le réseau local d'animation (associations, animateurs nature...) et sur les manifestations locales comme relais pour faire connaître l'Observatoire, avec initiation/formation au sujet du paysage et de l'Observatoire si besoin ;
- communication plus régulière des animations auprès des participants, via des actualités de l'Observatoire.

Conclusion

De par le principe même du suivi photographique dans le temps, la mise en place d'un observatoire doit s'envisager à moyen et à long terme.

Les choix méthodologiques dépendent à la fois des objectifs que se donne le maître d'ouvrage avec la création de cet outil, mais aussi des moyens financiers et d'animation disponibles.

Le retour d'expérience du PNTH montre qu'il peut s'agir d'un formidable outil de connaissance et d'analyse des évolutions du paysage, mais aussi de mobilisation des publics autour de la question des paysages et du cadre de vie.

Après la première phase de mise en place d'un observatoire, le véritable enjeu est de maintenir et poursuivre la dynamique qu'a pu susciter sa création. En d'autres termes, de faire vivre cet observatoire pour qu'il reste un outil accessible à tous, une source d'aide à la décision permettant d'évaluer les effets de l'action de chacun sur les paysages. C'est ainsi sur le long terme que se révèle tout l'intérêt d'un observatoire.

Remerciements

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut remercie l'ensemble des personnes et partenaires ayant contribué à la réalisation de ce guide, et en particulier :

Les membres du Comité de pilotage :

Mireille Deconinck, DGO4, Direction de l'Aménagement Régional, Service Public de Wallonie

Hervé Lefort et Jean-Noël Saussol, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais

Anne Braquet, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord

Naima Maziz, Mission Bassin Minier

Hugues Sirault, Haute-Ecole Charlemagne, Faculté universitaire de Gembloux

Vincent Bertholet, Foyer socio-culturel d'Antoing

Pia Viewing, Centre régional de la photographie Nord-pas de Calais

François Otten, DG03, Direction du Développement rural, Service public de Wallonie,

Magali Gondal, chargée de l'Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH de fin 2008 à fin 2011,

Mathilde Motard, stagiaire en 2013 au PNTH sur le bilan de la mobilisation du grand public.

Rédaction :

Marie-Lise Veillet (PNRSE) et **Daniel Bragard** (PNPE) pour le Parc naturel transfrontalier du Hainaut



Parc naturel des Plaines de l'Escaut
rue des Sapins, 31
B - 7603 Bon-Secours
Tél. +32 [0]69 77 98 10
parcnaturel@plainesdelescaut.be
www.plainesdelescaut.be

Parc naturel régional Scarpe-Escout
357, rue Notre Dame d'Amour
F - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. +33 [0]3 27 19 19 70
contact@pnr-scarpe-escout.fr
www.pnr-scarpe-escout.fr

www.observatoire-paysages.pnth.eu

